

Tout ce qui concerne la rédaction, les abonnements, renseignements et annonces est centralisé à l'Administration du Journal, 4, rue Gentil.

Les abonnements sont payables d'avance. Toutes les quittances d'abonnement ou d'annonces sont à souche et valables signées par M. PITRAT, directeur, ou son fondé de pouvoirs. Tous nos recouvrements se font par l'intermédiaire de la poste.

L'abonnement ou l'annonce continue sauf avis contraire.

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste ou au bureau du journal, imprimerie PITRAT aîné, 4, rue Gentil, à Lyon.

SOMMAIRE

SOMMAIRE DU N^o 11. — TEXTE : Les tramways à Lyon. — Jurisprudence. — L'électricité industrielle. — Charpente économique. — Explosion à Roanne, le 4 octobre 1888 (*fin*). — Déplacement de la gare des Brotteaux (2^e article). — Chauffage et ventilation des lieux habités. — Projet d'une salle de concert. — Un concours S. V. P. — Le diplôme d'architecte. — Le Salon lyonnais de 1890. — Avis et renseignements divers. — Demandes en autorisation bâtir. — Travaux en cours d'exécution. — Résultats et mises en adjudication, etc., etc. — GRAVURES : Charpente économique. — Déplacement de la gare des Brotteaux. — Projet de salle de concert (façade et plan).

LES TRAMWAYS A LYON

L'année qui vient de se terminer aura vu une augmentation très sensible de notre réseau de tramways, mais si de nouvelles lignes, justement réclamées par la population, ont été mises en service, il y reste encore beaucoup à faire.

Aujourd'hui, M. Claret demande à la ville la concession de trois des lignes de son projet primitif :

1^o De la rue Terme à Perrache, par la rue Centrale;

2^o Des Terreaux à Perrache, par les rues de l'Hôtel-de-Ville et de la Charité;

3^o De Perrache aux Brotteaux, par les rues de Marseille et Moncey.

On présente certaines objections sur le tracé proposé, mais il nous semble qu'on pourra toujours le modifier de façon à le rendre exécutable, et si l'exécutivité de la rue de la Charité est un sérieux obstacle à la circulation d'un tramway, c'est une raison de plus pour élargir de suite cette voie à 20 mètres entre la place Bellecour et la rue Sala. Avec un peu de bonne volonté il serait possible d'arriver à ce résultat en quelques mois, même en tenant compte des lenteurs administratives! Quant au prétexte invoqué, pour faire refuser la concession de la ligne n^o 3, que la rue de Marseille est parcourue par la Compagnie lyonnaise de tramways à voie étroite, il ne peut être sérieusement pris en considération, la largeur de cette artère permet l'établissement de deux lignes ou tout au moins d'utiliser un des anciens rails de, après entente entre les deux compagnies.

Il importe dans l'intérêt public, qu'une solution intervienne au plus tôt, l'augmentation toujours croissante de la circulation et le développement considérable que prennent les quartiers de la rive gauche exigent une décision prompte et favorable.

La Compagnie des omnibus et tramways de Lyon demande de son côté, la concession des lignes suivantes :

1^o De l'avenue de l'Archevêché à la gare des Brotteaux, par la rue Moncey, avec prolongement sans transbordement jusqu'à la place de l'Église, aux Charpennes.

2^o Prolongement de la ligne du Parc à la Mouche jusqu'à la gare de Perrache, par l'avenue des Ponts.

La Compagnie lyonnaise des tramways et chemins de fer à voie étroite demande également la création d'une ligne allant de la gare des Dombes à la gare de Perrache, par la rue Centrale, avec prolongement jusqu'à la place de l'Hippodrome.

Il paraît que l'administration est d'avis de repousser cette dernière demande, probablement pour que cette ligne ne fasse pas double emploi avec celle demandée par M. Claret, car nous ne pensons pas que la Compagnie lyonnaise ait jamais songé à utiliser la traction mécanique sur ce parcours.

Nous ne terminerons pas cet exposé sans protester contre la lenteur désespérante de la locomotion, sur les lignes de la Compagnie des omnibus et tramways. Cette lenteur est augmentée, comme à plaisir, par l'excès d'amabilité du personnel; quand se déciderait-on à imposer des arrêts réguliers de distance en distance, au lieu d'obtempérer à la première injonction d'un voyageur grincheux qui, pour s'éviter une marche d'une vingtaine de mètres, préfère monter au point choisi par lui. Cette manière de faire n'a aucun avantage, elle ne présente que des inconvénients et pour le public et pour la compagnie; d'ailleurs on accepte fort bien les stations sur les lignes à traction mécanique, on ferait de même pour les autres lignes et cette mesure serait bien accueillie par la majorité des intéressés.

Il serait aussi à souhaiter qu'on se décidât à suivre le progrès en ce qui concerne le chauffage des voitures. La ville de Genève est depuis longtemps en possession de véhicules chauffés pendant l'hiver, au grand contentement des habitants; nous ne pensons pas, d'ailleurs, que leur compagnie ait eu lieu de s'en plaindre, la dépense est relativement minime et donne certainement un accroissement de voyageurs. Dans notre ville le même résultat se produirait, car beaucoup de gens préfèrent aller à pied plutôt que de se geler dans une immobilité complète. Nous espérons que toutes les compagnies étudieront sérieusement la question, elles auront ainsi droit, une fois de plus, à notre reconnaissance. C.

JURISPRUDENCE

COUR D'APPEL DE LYON. — AUDIENCE DU 13 DÉCEMBRE 1889
Présidence de M. GIRAUD.

ACCIDENT. — RESPONSABILITÉ. — ÉCHELLE FOURNIE PAR LE PATRON A SES OUVRIERS. — RUPTURE. — PRÉSUMPTION DE FAUTE.

Lorsqu'un accident survient dans une construction par le fait de la rupture d'une échelle, le propriétaire de cet engin en doit être présumé responsable s'il ne démontre pas que l'échelle était en bon état.

Il y a, en tout cas, négligence de sa part de ne pas avoir suffisamment examiné l'échelle avant de la livrer, pour savoir si elle était en bon état.

PÉNÉLON C. DELARD

Le 22 janvier 1889, le Tribunal civil de Lyon a rendu le jugement suivant :

« Attendu que Delard prétend qu'en travaillant pour le compte de Pénélon sur un échafaudage que ce dernier avait mis à la disposition de ses ouvriers, une échelle vermoulue qui en faisait partie s'est rompue et l'a entraîné dans sa chute;

« Qu'il a été blessé grièvement et demande à Pénélon 15.000 fr. de dommages-intérêts pour réparation du préjudice qu'il a souffert;

« Attendu que Pénélon soutient : 1^o que cette échelle avait toutes les apparences d'une échelle solide et en bon état; 2^o qu'il résulte des témoins de l'enquête et de la contre-enquête auxquelles il a été procédé, qu'aucun des ouvriers employés n'a remarqué



que cette échelle paraissait vermoulue; 3° qu'au contraire, elle paraissait en bon état; 4° qu'il n'a donc commis aucune faute et doit être renvoyé de la demande formée contre lui par Delard;

« Attendu que Pénélon, invité à faire savoir s'il possédait encore les morceaux de cette échelle qui auraient pu justifier ses allégations en les faisant examiner par un homme de l'art, a déclaré qu'il n'en possédait qu'un morceau de deux mètres environ;

« Que, dans ce cas, il est impossible de faire faire une expertise qui n'aurait pas de base sérieuse et que Pénélon a eu le tort de ne pas faire procéder, aussitôt après l'accident, à une constatation légalisée de l'état de l'échelle dont la rupture a causé l'accident;

« Attendu qu'il y a donc lieu de le déclarer responsable vis-à-vis de Delard, mais qu'à raison des circonstances et des renseignements fournis par les enquêtes, de réduire dans de justes proportions l'indemnité due pour réparation du préjudice causé;

Par ces motifs,

Le Tribunal, jugeant en matière ordinaire et premier ressort;

« Déclare Pénélon responsable de l'accident survenu à Delard; et, pour réparation du préjudice à lui causé, condamne Pénélon à payer audit Delard la somme de 1500 francs, avec intérêts du jour du jugement, et le condamne en tous les dépens de l'instance, dont distraction au profit de M^e Plantin, qui affirme en avoir fait les avances. »

Sur l'appel de Pénélon :

Considérant qu'il est constant que l'échelle fournie par Pénélon pour la construction de l'échafaudage dont la chute a occasionné l'accident survenu au sieur Delard était vermoulue;

Considérant qu'il est toujours possible par un examen minutieux de s'assurer si des bois sont en mauvais état et qu'en sondant les bois de cette échelle avant de les livrer à ses ouvriers, Pénélon se serait certainement aperçu que l'échelle était chiromée; qu'il y a donc eu une négligence qui entraîne sa responsabilité.

Considérant, d'autre part, que la faute a été légère eu égard à l'apparence extérieure de l'échelle; que de plus l'accident survenu à Delard n'a pas entraîné des conséquences graves;

Par ces motifs,

La Cour, confirme le jugement dont est appel;

Dit qu'il sortira son plein et entier effet;

Rejette l'appel incident formé par Delard;

Condamne Pénélon à l'amende et aux dépens d'appel;

Les frais de l'appel incident à la charge de Delard.

L'ÉLECTRICITÉ INDUSTRIELLE

L'EXPOSITION DE LA MAISON SAUTTER-LEMONNIER

— FIN —

Moteurs électriques. — Nous n'insisterons pas sur les fanaux électriques et les différents signaux optiques de MM. Sautter et Lemonnier, et nous signalerons les moteurs électriques. En dehors des machines génératrices dont nous avons parlé tout à l'heure et qui sont reversibles, nous trouvons des treuils électriques et des monte-charges de toute puissance et de toute vitesse, une perceuse électrique composée d'un moteur électrique Gramme bipolaire, de 1/2 cheval, tournant à 1500 tours par minute. Cette perceuse est destinée au perçage de tôles de navire dans les chantiers. Dans la classe 48, au matériel des mines et de la métallurgie, se trouve un ventilateur Bourdon de 20 cm. de diamètre; fournissant 8 m³ d'air par minute. A 1000 tours par minute, il développe 12 kgm par seconde, en demandant 15 volts aux bornes. Si l'on veut le faire tourner plus vite, à 2000 tours par exemple, il prend

20 volts et développe 20 kgm par seconde, en fournissant 18 m³ d'air. On peut voir également, à l'Esplanade des Invalides, un petit type de moteur, ne donnant que quelques watts, modèle spécialement construit pour les postes et télégraphes, et destiné à actionner les télégraphes Baudot, Hughes, etc.

La maison construit également des turbo-moteurs Parsons donnant 100 ampères et 80 volts à 10.000 tours par minute. Elles fonctionnent à une pression de 5 kg. par cm², et ne pèsent que 550 kg. Ces derniers moteurs sont très utilisés pour les éclairages volants pendant la traversée du canal de Suez.

Éclairage. — La maison Sautter et Lemonnier est surtout connue par ses installations d'éclairage.

Les installations faites jusqu'ici comprennent des fabriques et usines de tous genres (filatures, teinturereries, papeteries...). Actuellement les installations comprennent 2000 lampes à arc et 20.000 lampes à incandescence.

La puissance totale des machines sorties des ateliers est de 17.000 chevaux électriques. L'éclairage électrique du canal de Suez, qui a été décrit dans ce journal, a été en grande partie confié à MM. Sautter et Lemonnier. Cette maison fait également une grande partie de l'éclairage de l'Exposition. Son éclairage comprend : 1° une partie de l'éclairage général dans le palais des machines et le phare central de ce palais; 2° le phare et projecteur de la Tour Eiffel; 3° le restaurant Ansart et la brasserie de Maxeville.

Dans le palais des machines est installée une dynamo de 100 kilowatts à 8 pôles à 350 tours par minute. Cette dynamo est *compound*, et prend dans le shunt 30 ampères d'excitation. Elle alimente 12 régulateurs de 25 ampères, 30 de 8 ampères et un certain nombre d'autres régulateurs répartis dans la nef du palais des machines et dans les galeries latérales. Cette machine est mise en mouvement par un moteur-pilon *compound* à deux cylindres, d'une puissance de 120 chevaux nominaux, à la pression normale de 6 kg. par cm². Cette machine fonctionne également pendant la journée. Elle charge des accumulateurs qui fournissent ensuite l'énergie électrique dans la soirée, suivant les besoins.

Le phare central du palais des machines est situé dans un pavillon placé au centre de ce palais, et dans lequel se trouve l'exposition de la maison Sautter-Lemonnier.

L'installation électrique de la Tour Eiffel comprend un phare électrique et deux projecteurs Mangin, consommant chacun 100 ampères. Les restaurants de la Tour, les escaliers sont éclairés par 300 lampes à incandescence de 20 et 10 bougies. L'énergie électrique est produite par une dynamo à 6 pôles de 45 kilowatts placés dans la pile sud. Cette machine donne 600 ampères et 75 volts à 800 tours par minute. Elle est actionnée par un moteur-pilon *compound* d'une puissance de 70 chevaux à la vitesse de 350 tours par minute. Le poids du moteur est de 2600 kg; fonctionne à la pression de 6 kg par cm².

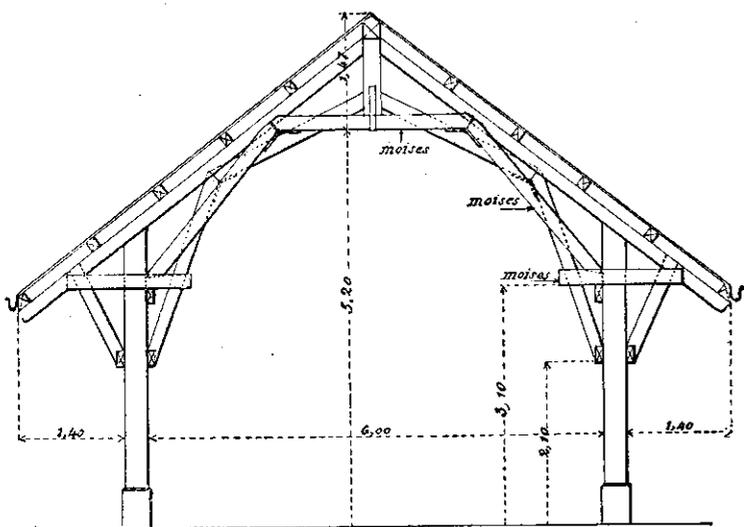
Tels sont les divers appareils de la maison Sautter et Lemonnier que nous avons vus à l'Exposition et sur lesquels des renseignements nous ont été fournis avec la plus grande obligeance par M. Rey. Ils nous confirment dans l'idée que, s'il y a peu de nouveautés au point de vue électrique, la construction des appareils est très soignée et les variétés très nombreuses, bien étudiées pour donner toute satisfaction dans chaque cas particulier.

J. LAFFARGUE.

(Extrait de l'Électricien).

CHARPENTE ÉCONOMIQUE

La charpente que représente notre dessin a été très remarquée à l'Exposition du travail, à Paris, en 1886. Elle est due, croyons-nous, à M. Veauvy, et se distingue autant par l'élégance de sa construction que par sa solidité. L'entrait de chaque ferme ne relie pas les deux poteaux; par suite un plus grand espace est rendu disponible, ce qui est surtout très précieux pour les constructions de hangars.



La liaison et le contreventement sont fort bien assurés par les nombreuses dispositions en triangle, les poteaux sont ainsi très stables et ne peuvent fléchir.

Cette construction judicieuse et bien raisonnée conduit à une économie de bois très sensible. Les diverses pièces, alternativement simples ou moisées, forment un tout absolument solidaire.

Nous n'avons pas hésité à présenter ce système à nos lecteurs, persuadé qu'ils sauront tirer le meilleur parti de ce remarquable travail.

EXPLOSION A ROANNE LE 4 OCTOBRE 1888

NOTE

PRÉSENTÉE A LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES INDUSTRIELLES DE LYON

PAR M. L. BOUR

INGÉNIEUR-DIRECTEUR DE L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES D'APPAREILS A VAPEUR

— FIN —

Les obligations qu'impose au chef d'établissement, en cas d'accident aux appareils à vapeur, l'article 38 du décret de 1830, sont généralement si peu connues, que, dans bien des cas où il y avait eu des accidents de personnes, le commissaire de police prévenu ne songeait même pas à s'informer si l'ingénieur des mines était avisé, et que nous avons vu le parquet commettre quelquefois le même oubli.

Dans ces conditions il n'est pas étonnant que l'administration des mines n'ait connaissance que d'un petit nombre d'explosions de récipients, presque toutes celles qui ne donnent pas lieu à de graves accidents de personnes ou bien à des dégâts matériels graves restant inconnues.

Nous avons déjà souvent signalé ces faits aux industriels, en leur recommandant de prendre garde aux récipients mal faits et mal entretenus. Nous leur répéterons encore aujourd'hui : « Il y a au moins autant d'explosions de récipients que d'explosions de chaudières à vapeur. Les conséquences de ces explosions sont bien moins graves au point de vue matériel (excepté dans les cas rares où les récipients contiennent beaucoup d'eau, comme les lessiveuses

de papeteries); mais l'explosion d'un récipient peut toujours avoir pour conséquence la mort des personnes qui l'entourent. »

Nous n'avons malheureusement pas encore réussi à nous faire écouter et à faire comprendre aux industriels qu'il y a lieu de prendre avec ces appareils les mêmes précautions qu'avec les chaudières à vapeur.

LES GRANDS TRAVAUX A LYON

DÉPLACEMENT DE LA GARE DES BROTEAUX

— DEUXIÈME ARTICLE —

Dans notre premier article nous avons indiqué quel serait, à notre avis, le meilleur emplacement pour la nouvelle gare à voyageurs. Aujourd'hui nous nous proposons de rechercher le tracé de la ligne principale et les points de raccordement.

Pour la traversée du cours Vitton il est certain que l'on ne peut baisser de plus d'un mètre le niveau actuel, l'égout qui traverse cette artère s'y oppose d'une façon absolue. Avec un pareil abaissement il ne restera que 70 centimètres, environ, entre le niveau supérieur des rails et l'extrados de la clé de voûte, c'est-à-dire l'espace minimum pour permettre l'établissement du ballast, en quantité suffisante, et des traverses.

Le sol du passage supérieur à établir doit être au moins à 5 mètres au dessus du niveau des rails, afin d'avoir une ouverture de 4^m,50 à 4^m,80 selon le gabarit indispensable. Prenons donc le chiffre de 5^m,20 pour être sûr que toutes les conditions des règlements pourront être remplies, et pour étudier la question au pire. Il en résulte que le niveau actuel du cours Vitton devra être surélevé de 5^m,50 — 1 mètre, soit 4^m,20, telle est une des principales objections de certains intéressés qui affirment que l'on ne pourra faire cette opération sans l'établissement de très fortes rampes.

Ces craintes sont exagérées, nous allons le démontrer en quelques mots. En adoptant une rampe de 22 millimètres par mètre, chiffre relativement faible puisque la pente est de 45 à 50 au pont de la Guillotière, le parcours à surélever est exactement de 190 mètres. En choisissant comme point de départ le milieu de la façade de la brasserie du Parc, ce qui n'enterrera que de 35 centimètres son côté est, nous sommes conduit à reporter en E (voir la figure) la nouvelle ligne à établir, c'est-à-dire à 140 mètres à l'est de la voie actuelle. Le même travail se répétant pour la rampe d'accès du côté des Charpennes on serait obligé de démolir quelques masures; en revanche, de belles maisons seraient construites au nouvel alignement. Quant au reproche formulé bien souvent que ces rampes produiraient l'effet d'une barrière, séparant ainsi deux portions de la ville, il ne peut être pris en sérieuse considération; malgré des pentes très fortes le pont de la Guillotière ne perd rien de sa circulation pas plus que le cours Gambetta; de même à Paris le boulevard Montmartre a un mouvement considérable, et nous ne voyons pas qu'une inclinaison de 22 millimètres, que l'on peut franchir au trot sur un si court espace, soit un réel obstacle à la circulation.

En ce qui concerne la traversée du cours Lafayette la voie serait reculée à 220 mètres plus à l'est, avec rampes d'accès de 20 millimètres du côté de Lyon où l'on n'est pas gêné, et de 25 millimètres du côté de Villeurbanne pour réduire l'espace à remanier qui comporte quelques constructions récentes. Dans notre projet nous reportons la ligne à une aussi grande distance relative, dans le seul but de permettre un grand accroissement de la gare de la Part-Dieu sur les terrains militaires nouvellement nivelés. La figure représente en S les nouveaux bâtiments ou quais que la Compagnie P. L. M. pourrait établir sans trop de frais, tout en gardant son installation actuelle entre le cours Lafayette et la rue

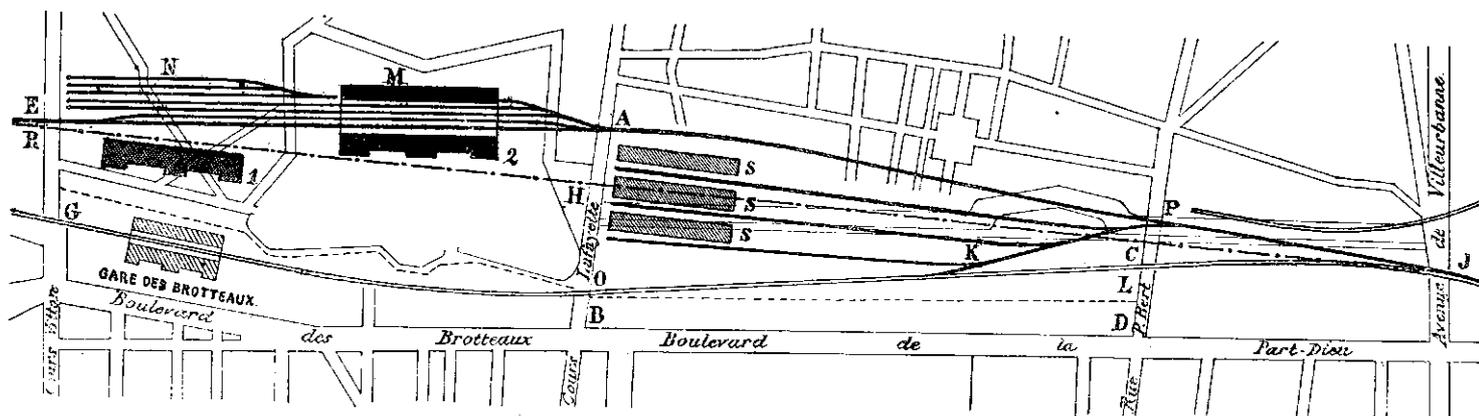
Paul-Bert. Elle pourrait également céder la bande O B D L pour y laisser construire quelques maisons de rapport ou ouvrières. Cette combinaison nous sourirait beaucoup, on utiliserait ainsi un des plus beaux boulevards de Lyon, absolument désert jusqu'ici; nous espérons donc qu'elle sera prise en très sérieuse considération et que des offres seront faites dans ce sens à la Compagnie P. L. M. par les soins de la ville.

La traversée de la rue Paul-Bert ne présente aucune difficulté, l'établissement des rampes de 22 millimètres n'apportant aucune modification importante aux constructions voisines. La ligne serait reportée en P, soit à 60 mètres à l'est de la voie actuelle et à 170 mètres du boulevard de la Part-Dieu où la pente prendrait naissance; cette opération pourra se faire sans entraves sérieuses.

Mais si les travaux qui précèdent peuvent se faire facilement et commodément, on se heurte à de sérieuses difficultés pour supprimer le passage à niveau de l'avenue de Villeurbanne. Les nouveaux magasins militaires sont la principale entrave, et comme il ne faut pas songer à les contourner à l'est, ce qui nécessiterait une traversée coûteuse dans le quartier de la Vilette que l'on couperait en deux avec des expropriations considérables, il faut se résigner à rester à peu près à la même place. D'un autre côté la proximité de la ligne de l'Est augmente les difficultés, et tant qu'elle ne sera pas

raccordée à la voie P. L. M. dans un autre sens la solution sera coûteuse et compliquée, en ayant toujours pour résultat d'enterrer plus ou moins les bâtiments militaires. Une étude approfondie, faite sur place, permettra peut-être la résolution du problème, mais il est certain que les rampes devront être au moins de 30 millimètres, et la voie abaissée de 2 mètres. Le niveau supérieur serait conservé sur un parcours de 80 à 100 mètres pour supprimer également le passage de la ligne de l'Est.

La question des points de raccordement est également très importante, surtout du côté du nord où une foule d'intérêts divers se trouvent en jeu. Les Hospices, qui possèdent presque entièrement le quartier dit du Tonkin et qui fondent de trop grandes espérances sur son avenir, pourraient s'opposer à ce qu'on en découpe une bande triangulaire, presque inutilisable, du côté du parc. Il est certain qu'ils préféreraient que le nouveau tracé partit de l'extrémité sud du pont du chemin de fer, pour aboutir aux points précédemment désignés; cette solution les avantagerait beaucoup; en effet la bande découpée serait relativement large, commode à bien construire et pourrait être desservie d'un côté par le boulevard actuel de Pommerol, de l'autre par une belle rue longeant le chemin de fer. Mais un pareil tracé serait très coûteux et inutile, les remaniements considérables qu'il occasionnerait augmenteraient très sensiblement le devis de l'entreprise, sans aucun intérêt ab-



E A P J. Tracé du projet. — 2. Emplacement proposé pour la gare. — S. Nouveaux quais pour agrandissement de la gare de la Part-Dieu.
G O C J. Tracé actuel de la ligne.

solu; nous espérons donc qu'il sera abandonné tout en arrivant à ménager les divers intérêts.

Nous sommes très partisan, malgré tout, du raccordement au pont de l'avenue de l'Hippodrome; on diminuera le coût de l'entreprise, ce qui est bien à considérer, surtout pour la faire accepter sans opposition par la Compagnie P. L. M. Quant au raccordement au sud nous venons de voir qu'il pourrait se faire sensiblement vers l'avenue de Villeurbanne.

Dans notre projet nous tenons compte du vœu souvent exprimé par les commerçants lyonnais, pour l'établissement d'une gare de marchandises à grande vitesse près du bâtiment des voyageurs. Cette gare est représentée en M sur notre plan. Mais la Compagnie P.-L.-M. ne semble pas disposée à son établissement, sans que nous puissions, cependant, affirmer d'une façon absolue ses intentions à cet égard. De même en N nous avons prévu une série de voies de triage selon les besoins possibles de l'exploitation.

Avant de terminer cette simple étude préliminaire nous tenons à protester contre toute idée de placer la gare en 1, par exemple, près du cours Vitton. La position que nous avons toujours préconisée, représentée en 2 par notre dessin, est beaucoup plus centrale, elle permet de tracer de vastes dégagements autour de la gare, et de diviser en deux le grand courant de circulation qui se produira infailliblement. Nous montrerons dans un prochain article le parti que l'on peut tirer du terrain disponible en établissant deux grandes artères en biais.

Nous ne pensons pas que le tracé R H J, c'est-à-dire en ligne droite, soit sérieusement examiné, car, ainsi que nous l'avons montré, il ne permet pas d'agrandir la gare de la Part-Dieu selon les besoins toujours croissants du commerce lyonnais. On remarquera de plus que la gare à marchandises de notre projet sera située tout entière du côté de Lyon, qu'il sera ainsi inutile de faire gravir les rampes d'accès à la plupart des convois qui viennent du centre de la ville, condition excellente pour donner à notre mouvement commercial une des facilités qu'il réclame. On ne pourrait d'ailleurs songer à laisser couper cette gare en deux par la voie principale, or, c'est ce qui arriverait certainement en ne prévoyant pas d'un seul côté, l'espace suffisant et indispensable pour un grand accroissement futur.

Nous pensons aborder prochainement l'étude financière d'un pareil projet, mais nous bornons aujourd'hui notre tâche au simple exposé qui précède. Il nous suffit de montrer en quelques lignes que le déplacement des voies est non seulement demandé impérieusement par les nécessités du développement de notre ville, mais que ce travail est très réalisable à tous les points de vue, et qu'il ne peut léser les intérêts primordiaux qui se trouvent en jeu.

D. COMBEROUSSE,
Ingénieur des Arts et Manufactures.

CHAUFFAGE ET VENTILATION DES LIEUX HABITÉS

L'étude chaque jour plus complète des conditions nécessaires au développement et à la vie de l'homme, a donné une importance considérable à la question du chauffage et de la ventilation des lieux habités. Nous espérons donc que les quelques considérations que nous allons exposer ne seront pas déplacées dans une revue, qui s'occupe spécialement de constructions.

La température souvent basse de nos climats nous oblige à recourir pendant une partie de l'année à la chaleur artificielle.

La dimension des appareils de chauffage dépend essentiellement des différences de températures entre l'extérieur et l'intérieur; il est donc impossible de donner une règle générale, et ce n'est que par l'étude de chaque cas particulier qu'on peut déterminer les conditions du problème à résoudre.

Un des premiers points à connaître est donc la température extérieure; on ne peut, bien entendu, se baser que sur des moyennes.

On trouvera dans le tableau suivant, dressé d'après les observations du bureau météorologique de Lyon, des renseignements à ce sujet.

Les moyennes comprennent une période de 24 années de 1854 à 1878, et sont établies mois par mois. Nous indiquons de plus les variations extrêmes de la moyenne mensuelle.

A Lyon il convient de faire les calculs pour une température de 9 à 10 degrés; si donc on veut obtenir 16 degrés, il faudra se baser sur une différence de températures de 25 degrés environ pour pouvoir fournir la quantité de chaleur nécessaire pendant les plus mauvais jours; mais en moyenne pendant l'hiver cette différence des températures intérieure et extérieure ne sera guère que de 10; c'est en partant de ce dernier chiffre qu'on établira la quantité de combustible à brûler.

Toutefois les indications précédentes ne doivent pas être suivies à la lettre, car la température intérieure doit varier avec la destination de l'enceinte. On admet ordinairement aujourd'hui les températures suivantes :

Eglise.	12 à 15 degrés
Atelier et caserne.	14 à 15 —
Ecole.	15 à 16 —
Bureau.	16 à 17 —
Hôpital.	17 à 18 —
Amphithéâtre	17 à 18 —
Assemblée.	17 à 19 —
Théâtre.	19 à 20 —

Les températures sont mesurées à l'aide d'un thermomètre qui devra être suspendu au milieu de la pièce à 2 mètres environ au-dessus du plancher. Sans cette précaution on n'a que des indications vagues, la température pouvant varier beaucoup suivant les points.

Mais il ne suffit pas de chauffer l'air il faut le renouveler de manière à l'entretenir suffisamment pur.

L'air normal est constitué par

208 litres.	d'oxygène
792 —	d'azote

formant 1000 litres ou un mètre cube. Il contient de plus un peu d'acide carbonique et de la vapeur d'eau en proportion très variable.

L'expérience a démontré que l'air est dans de bonnes conditions pour être respiré lorsqu'il ne dépasse pas 0,80 degré hygrométrique.

Dès qu'il a été respiré l'état de l'air est profondément modifié, la proportion d'oxygène diminue, tandis que celle de l'acide carbonique augmente; le poumon exhale en même temps une notable quantité de vapeur d'eau, et des matières organiques

insaisissables à l'analyse, mais qui communiquent à l'air une odeur spéciale, l'odeur du renfermé. L'air est alors vicié et il importe de l'évacuer.

Comme cette question intéresse au plus haut point l'hygiène publique, qu'il nous soit permis d'entrer dans quelques détails.

Un homme de taille moyenne absorbe à chaque aspiration 1/2 litre d'air, comme il respire environ 18 fois par minute, il fait passer par heure dans ses poumons,

$$0,5 \times 18 \times 60 = 540 \text{ litres}$$

soit un peu plus d'un demi-mètre cube correspondant à

$$0,540 \times 208 = 112 \text{ litres environ d'oxygène}$$

Ce nombre de 112 se rapporte à un homme sain, mais il varie beaucoup avec l'état de l'individu. On doit à Lavoisier de curieuses observations à ce sujet. Ainsi un homme adulte absorbe et transforme en acide carbonique :

Pendant le repos à jeun	24 litres d'oxygène par heure
— en digestion	37,7 —
Pendant le travail à jeun	63,4 —
— en digestion	91,1 —

Enfin l'âge a également une importance considérable sur la respiration comme le montrent les chiffres suivants :

Enfant de 5 ans.	11 litres d'oxygène par heure
— 15 ans.	16,2 —
Homme de 28 ans.	24 —
— 60 ans.	18 —
Vieillard de 102 ans.	11 —

En résumé lorsqu'on part du nombre 24 comme consommation de l'oxygène, on trouve qu'un mètre cube d'air rendu par les poumons à la composition suivante :

Oxygène.	152,6
Acide carbonique.	40,7
Azote.	758,8
Eau en vapeur.	47,9
Total	1000 litres

Ces 1000 litres ramenées à 0 degré pèsent 1289 grammes, tandis qu'avant d'être respirés ils pesaient toujours à 0° 1293, l'air exhalé est donc plus léger d'une façon absolue, il l'est encore parce qu'il est rendu à une température de 37° environ, il doit donc tendre à s'élever, dans la partie haute de l'appartement, il n'en est pourtant pas toujours ainsi à cause des courants d'air qui tendent à produire le mélange.

Enfin la transpiration cutanée introduit encore une certaine quantité d'eau dans l'atmosphère de 40 à 70 grammes par heure.

Au total un homme rend donc en 24 heures

1000 grammes d'eau par la peau
500 — par les poumons

Total. 1^k,500

La présence de l'homme n'est pas la seule cause susceptible de vicier l'air d'une enceinte. La plupart des modes d'éclairage aujourd'hui en usage sont dans le même cas. On sait en effet que toutes les combustions ont lieu aux dépens de l'oxygène de l'air, qui est transformé en acide carbonique. Les bougies, les lampes à huiles ou à pétrole et les becs de gaz, sont donc dans une salle autant de causes qui rendent l'air rapidement irrespirable, et qui par suite exigent son renouvellement rapide.

Nous ne citerons que pour mémoire les appareils d'éclairage ou de chauffage qui produisent de l'oxyde de carbone, parce que c'est là un cas anormal, qui révèle une mauvaise combustion ou un mauvais tirage qui peuvent et doivent être évités. L'oxyde de

carbone est en effet un gaz extrêmement dangereux, il paralyse l'action vitale du sang et produit des anémies très difficiles à guérir.

Pour compléter ce rapide exposé des modifications qu'éprouve l'air dans les lieux habités, nous donnons ci-dessous la quantité d'oxygène nécessaire à la combustion d'une bougie, d'un bec papillon et d'un bec à verre, ainsi que les quantités d'acide carbonique et de vapeur d'eau dégagées pendant une heure.

		litres
Bougie.	Quantité d'oxygène nécessaire..	19 38
	Quantité d'acide carbonique formée.	13 11
	Quantité de vapeur d'eau formée.	13 11
Bec papillon.	Quantité de gaz brûlée.	140 »
	Quantité d'oxygène absorbée..	163 8
	Quantité d'acide carbonique formée.	73 36
	Quantité de vapeur d'eau formée.	186 2
Bec à verre.	Quantité de gaz brûlée.	120 »
	Quantité d'oxygène absorbée..	139 23
	Quantité d'acide carbonique formée.	62 36
	Quantité de vapeur d'eau formée.	158 27

Quant aux matières organiques, dont nous avons dit un mot en commençant, et qui communiquent à l'air une odeur spéciale, on admet en général aujourd'hui qu'elles sont en quantité sensiblement proportionnelle, aux quantités d'acide carbonique et de vapeur d'eau apportées dans l'atmosphère de la salle par la respiration et la transpiration.

La présence des hommes et des appareils d'éclairage n'apporte pas seulement des modifications dans l'état chimique de l'air; sa température est considérablement accrue par l'élaboration pulmonaire et par les combustions; la connaissance des quantités de chaleur ainsi dégagées est fort importante dans l'étude d'un chauffage.

Les chiffres donnés plus haut permettent de calculer le nombre de calories dégagées dans les différents cas que nous avons examinés, mais nous laisserons ici de côté le calcul pour ne donner que les résultats.

Rappelons d'abord qu'une calorie est la quantité de chaleur nécessaire pour élever de 1 degré 1 kilogramme d'eau pure, ou encore la centième partie de la chaleur à fournir à 1 kilogramme de neige fondue pour l'amener à l'état d'eau bouillante.

Un homme de taille moyenne communique à l'air qui l'environne de 70 à 200 calories suivant qu'il est au repos ou qu'il travaille.

Le tableau suivant contient d'autre part les quantités de chaleur qui correspondent à la production d'une bougie anglaise par heure pour les différentes sources de lumière artificielle.

	dégage	107 calories
La chandelle.	—	81 —
La cire.	—	74 —
Le spermaceti.	—	61 —
L'huile minérale.	—	49 —
L'huile végétale.	—	59 —
Le gaz brûlé dans un bec ordinaire.	—	22 —
Le gaz brûlé dans un schulke de 1000 litres.	—	3 —
L'électricité par incandescence.	—	0,5 —
L'électricité par arc.	—	—

La recherche de la quantité d'air nécessaire pour maintenir l'atmosphère salubre est compliquée, elle dépend d'un assez grand nombre de considérations distinctes que nous allons essayer d'indiquer le plus simplement possible en les exposant successivement.

1° L'acide carbonique ne doit pas se rencontrer dans l'air respirable pour une trop forte part. L'expérience a montré que la proportion de 8 litres par mètre cube gênait considérablement la respiration.

On admet aujourd'hui qu'il n'est pas bon de dépasser 1 à 2 litres,

sans oublier que l'air normal en contient déjà litre 0,25, pour 1000 litres.

Cherchons quelle quantité d'air il faudra fournir à chaque personne pour ne pas dépasser une proportion m d'acide carbonique dans l'air qu'elle respire.

Deux cas peuvent se présenter :

I. L'air est renouvelé d'une manière continue et uniforme.

II. L'air n'est renouvelé qu'au bout d'un certain temps.

Dans le premier cas, qui est le plus rationnel, si on désigne par V le volume d'air cherché et par v la quantité d'acide carbonique rendue par un individu en une heure, on doit avoir :

$$(1) V = \frac{v}{m - 0,25}$$

Nous allons faire une application de cette formule pour :

$v = 21$ litres, 125 qui est une moyenne

$$V = \frac{21.125}{m - 0,25}$$

Pour $m = 0,5$ le volume d'air à faire circuler par heure est $V = 84$ m. c.

— $m = 1,0$ — — — $V = 28$ —

— $m = 2,0$ — — — $V = 12$ —

Dans le second cas où l'on ne renouvelle l'air qu'au bout du temps T , il faut tenir compte du volume d'air dont dispose chaque personne dans la salle à ventiler; soit E ce volume. La formule à laquelle on arrive est alors :

$$(2) T = (m - 0,25) \frac{E}{v}$$

Nous allons encore l'appliquer à quelques cas particuliers; faisons toujours $V = 21$ litres, 225.

$E = 5$ mètres cubes.

L'air est renouvelé après le temps $T = 30$ minutes $m = 2,10$

— $T = 2$ heures $m = 8,40$

$E = 10$ mètres cubes

L'air est renouvelé après le temps $T = 30$ minutes $m = 1,00$

— $T = 2$ heures $m = 4,70$

$E = 40$ mètres cubes

L'air est renouvelé après le temps $T = 30$ minutes $m = 0,26$

— $T = 2$ heures $m = 1,30$

2° Il ne convient pas d'autre part que la quantité de vapeur d'eau contenue dans l'air sorte de certaines limites.

L'état hygrométrique de l'air doit être au moins de 0,40 et au plus de 0,80.

Le calcul des variations de l'état hygrométrique est assez compliqué, aussi ne l'exposerons-nous pas; nous nous contenterons d'indiquer quelques résultats

Nous avons vu par exemple qu'un homme rendait environ 70 grammes de vapeur d'eau par heure, si on suppose alors une température moyenne de 15 à l'extérieur comme à l'intérieur et un état hygrométrique initial de 0,60, on trouve qu'il faut par personne, pour ne pas dépasser 0,85, 18 mètres cubes d'air par heure; si on limitait l'état hygrométrique à 0,75 c'est 40 mètres cubes qu'il faudrait alors.

Si l'air au contraire est très froid à l'extérieur il pourra arriver qu'une fois chauffé il devienne trop sec, dans ce dernier cas, on aura soin de faire bouillir de l'eau dans la pièce pour augmenter l'humidité.

On a constaté en effet dans certains hôpitaux russes des maladies graves causées par la trop grande sécheresse de l'air.

3° Reste les germes introduits dans l'air par la respiration; nous avons dit qu'on manquait de données positives à leur sujet et que seul l'odorat pouvait servir de guide.

M. Pécelet a trouvé que, pour faire disparaître toute odeur dans une école, il fallait faire circuler par heure et par enfant 6 mètres

cubes d'air, mais on admet que ce n'est pas trop de 12 mètres cubes pour obtenir une atmosphère salubre.

Une classe d'adultes exigera 20 à 25 mètres cubes.

Enfin on prendra 25 à 30 mètres cubes pour les salles d'assemblées et 100 à 150 mètres cubes dans un hôpital.

A. BUSSY,

Ingénieur des Arts et Manufactures.

(A suivre.)

LE DIPLOME D'ARCHITECTE

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, vu la lettre du président de la Société des architectes français, en date du 23 novembre 1889, sur la proposition du directeur des beaux-arts :

Une commission est instituée à l'effet d'examiner les conditions légales dans lesquelles est exercée la profession d'architecte, le système d'études qui en ouvre l'accès, la nature des diplômes existants ou à créer qui sanctionnent ces études.

La Commission est composée de la manière suivante :

M. Gustave LARROUMET, directeur des beaux-arts, *président* ;

M. Charles GARNIER, membre de l'Institut, président de la Société centrale des architectes français ; et M. BAILLY, membre de l'Institut, président de la Société des artistes français ; *vice-présidents* ;

M. Jules COMTE, directeur des bâtiments civils et palais nationaux,

M. BARDOUX, sénateur ;

M. AYNARD, député ;

M. TÊTREAU, président de section au Conseil d'État ;

M. GRÉARD, membre de l'Institut, vice-recteur de l'Académie de Paris ;

M. DUBOIS, membre de l'Institut, directeur de l'École nationale et spéciale des beaux-arts ;

M. GUILLAUME (Eugène), membre de l'Institut, inspecteur général de l'enseignement du dessin et des musées ;

M. ANDRÉ, membre de l'Institut, inspecteur général des bâtiments civils ;

M. LISCH, inspecteur général des monuments historiques ;

M. DE BAUDOT, inspecteur général des édifices diocésains ;

MM. DE JOLY, A. NORMAND, vice-présidents de la Société des architectes français ;

M. MAYEUX, président de la Société d'architectes diplômés de l'École nationale des beaux-arts ;

M. ROUSSE, vice-président de la Société des architectes diplômés de l'École nationale des beaux-arts ;

M. JOURNOUD, président de l'Académie d'architecture de Lyon ;

M. CHEVALLIER, président de la Société régionale des architectes du sud-est de la France ;

M. MARTEAU, président de la Société régionale des architectes du nord de la France ;

M. BOURDEIX, président de la Société nationale des architectes ;

M. MULLE, conseiller à la Cour d'appel de Paris, professeur de législation du bâtiment à l'École nationale et spéciale des beaux-arts ;

M. TRÉLAT (Émile), directeur de l'École spéciale d'architecture à Paris ;

M. DATMET, membre de l'Institut, architecte de la ville de Paris.

M. HERMANT (Achille), architecte de la ville de Paris ;

M. CROST, chef de bureau de l'enseignement et des musées, à l'administration des beaux-arts ;

M. HÉRET, architecte, archiviste de la Société centrale des architectes ;

M. PÉRIN (Jules), avocat à la Cour d'appel de Paris ;

M. DALY (César), architecte.

La Commission désigne elle-même, parmi ses membres, son secrétaire, son secrétaire-adjoint et son rapporteur.

Questionnaire dressé par le conseil de la Société centrale des architectes français et présenté à la direction des beaux arts.

I. — PARTIE THÉORIQUE.

Quels sont les avantages ou les inconvénients du diplôme ?

A. — Au point de vue de la dignité et de la liberté complète de l'art et de l'artiste.

B. — Au point de vue des garanties que ce diplôme peut donner aux architectes, aux administrations, aux particuliers et aux œuvres elles-mêmes, sous le rapport de l'art et de la construction.

C. — Au point de vue spécial des architectes de la province.

Quel serait le but principal du diplôme et son utilité pratique ?

Le diplôme devrait-il être facultatif, obligatoire ou seulement exigible en certains cas ?

Résumé des trois questions concluant au *principe* d'adoption ou de refus du diplôme.

II. — PARTIE PRATIQUE

Règlementation et organisation du diplôme, son principe étant admis.

Quel est le nom qu'il conviendrait de donner au diplôme : Diplôme. — Certificat d'études, d'agrégation. — Doctorat, licence, maîtrise, consécration, primauté. — Brevet, etc., etc ?

Ce titre serait-il délivré à la suite d'examens, d'épreuves, par suite de notoriété et de situation acquise, par suite de certificats confraternels ou administratifs, ou par tout autre moyen ?

En cas d'adoption du système d'examens ou d'épreuves, quels titres faudrait-il avoir pour pouvoir s'y présenter ?

Y aurait-il une limite d'âge minimum ou maximum pour l'obtention du diplôme ?

Par qui le diplôme devrait-il être délivré ?

Quels seraient les examinateurs qui seraient choisis pour faire subir les épreuves et par qui seraient-ils nommés ?

Y aurait-il un conseil supérieur qui recevrait toutes les notes et propositions des examinateurs, et qui jugerait en dernier ressort ?

Les examens ou constatations de cette capacité auraient-ils lieu seulement à Paris, ou bien, au contraire, y aurait-il en France un certain nombre de sortes de facultés, aptes à décerner le diplôme ?

Quelle seraient les villes de France qui, formant centre de diverses sociétés architecturales de la région, sembleraient devoir être désignées pour y établir les facultés d'examen ?

Les examens de Paris et de la province seraient-ils passés par les mêmes examinateurs, ou bien chaque région aurait-elle des jurys spéciaux.

Quelle situation serait faite aux architectes actuels ayant déjà le diplôme de l'École des beaux-arts ?

Chaque diplômé serait-il tenu d'indiquer à la suite de ses titres la faculté où il a été reçu ?

Quelle serait la situation des architectes exerçant actuellement la profession ?

L'obtention du diplôme pourrait-elle ou devrait-elle devenir indispensable pour être agréé comme architecte par l'État, par les municipalités, par les tribunaux et par les grandes administrations publiques ?

Quelles pourraient être les conséquences du diplôme au point de vue du Code civil?

Les architectes diplômés pourraient-ils être suspendus de leurs fonctions par simple arrêté, ou bien un conseil supérieur devrait-il connaître du différend?

(*La Construction moderne*).

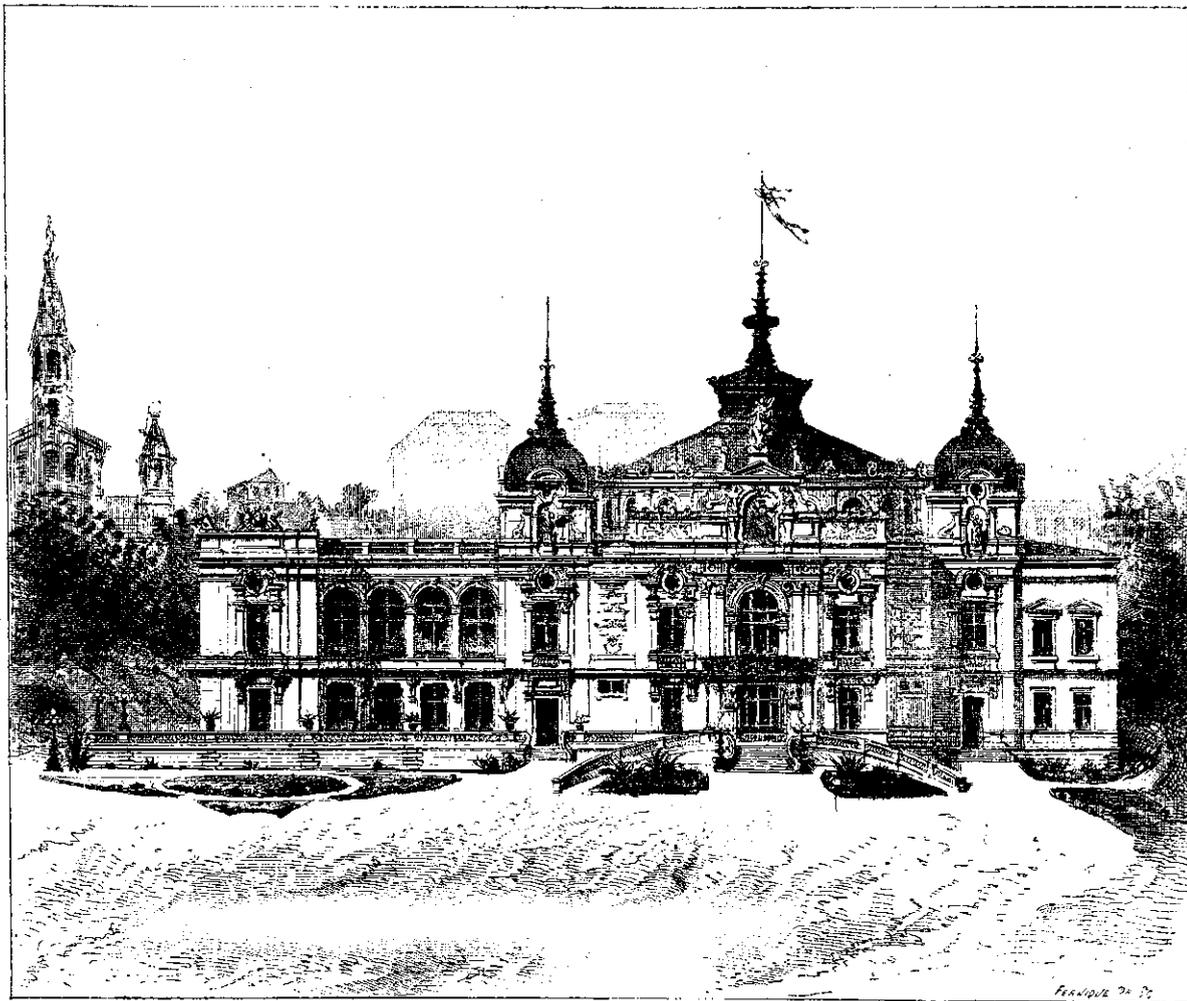
PROJET D'UNE SALLE DE CONCERT

Depuis la démolition de l'Alcazar, de chorégraphique mémoire, la création à Lyon d'un établissement similaire est restée à l'ordre du jour. Aujourd'hui, on reconnaît généralement qu'une reproduction identique de l'ancienne salle de la place des Graviers ne

suffirait plus, et qu'il est de toute nécessité de créer un ensemble de locaux susceptibles d'être affectés à des concerts, conférences, bals, kermesses, distributions de prix, expositions annuelles de peinture, etc.

En effet, Lyon, la première ville de province, ne possède pas sur un point central, un établissement où l'on puisse réunir trois mille personnes pour une audition musicale ou cinq cents pour un banquet. Lyon, la seconde ville de France, et grand centre artistique, ne possède pas la plus petite surface pour exposer le millier de tableaux acceptables que produit annuellement la région.

Trouver entre les deux fleuves un terrain assez vaste pour recevoir la construction demandée, tout est là.



Projet d'une Salle de Concert. — Façade principale.

Il en est un, cependant, qui nous paraît dans les conditions les plus favorables comme superficie et situation : le jardin des Plantes.

Le jardin des Plantes, tel est l'emplacement choisi par l'auteur du projet dont nous donnons deux dessins : un plan général et une façade latérale sur laquelle se trouve l'entrée principale.

Le jardin des Plantes est à 300 mètres à peine de la place des Terreaux; il a une superficie totale de 18.000 mètres sur lesquels 1600 environ seraient affectés aux constructions. Le chemin de la Cascade qui le traverse et l'aspect général seraient conservés; le jardin resterait à la disposition du public, l'hygiène n'y perdrait rien.

La salle de concert serait élevée exactement sur le bassin actuel, c'est-à-dire à l'intersection des axes de la place Sathonay

et du tronçon de la rue Terme, au nord de la rue du Sergent-Blandan.

On accéderait au vestibule par une double rampe et un perron central; de là, on pénétrerait directement dans la salle principale parfaitement circulaire, avec promenoir sur le pourtour et éclairage diurne. Dans l'axe de la scène, existerait un vaste hall, sorte de trait d'union entre un restaurant-glacier et la salle du concert sur le périmètre de laquelle quatre escaliers demi-circulaires conduiraient au premier étage.

Au premier étage, galerie dans la salle principale, foyer couvrant le vestibule et symétriquement buffet; promenoir circulaire couvrant celui du rez-de-chaussée. Les deux salles couvrant le hall et le restaurant seraient affectées aux expositions et desservies par deux escaliers spéciaux assurant leur complète indé-

pendance en temps ordinaire; ces diverses salles, en communication directe avec la salle principale, donneraient un développement considérable pour une grande fête de bienfaisance, kermesse, bal des étudiants, etc. Les dégagements très nombreux offriraient une sécurité absolue.

Extérieurement, dans l'axe longitudinal, kiosque pour concert d'été.

Tel est le projet présenté par M. Ch. Monot, architecte, et pour l'exécution duquel la Ville n'aurait pas à dépenser un centime.

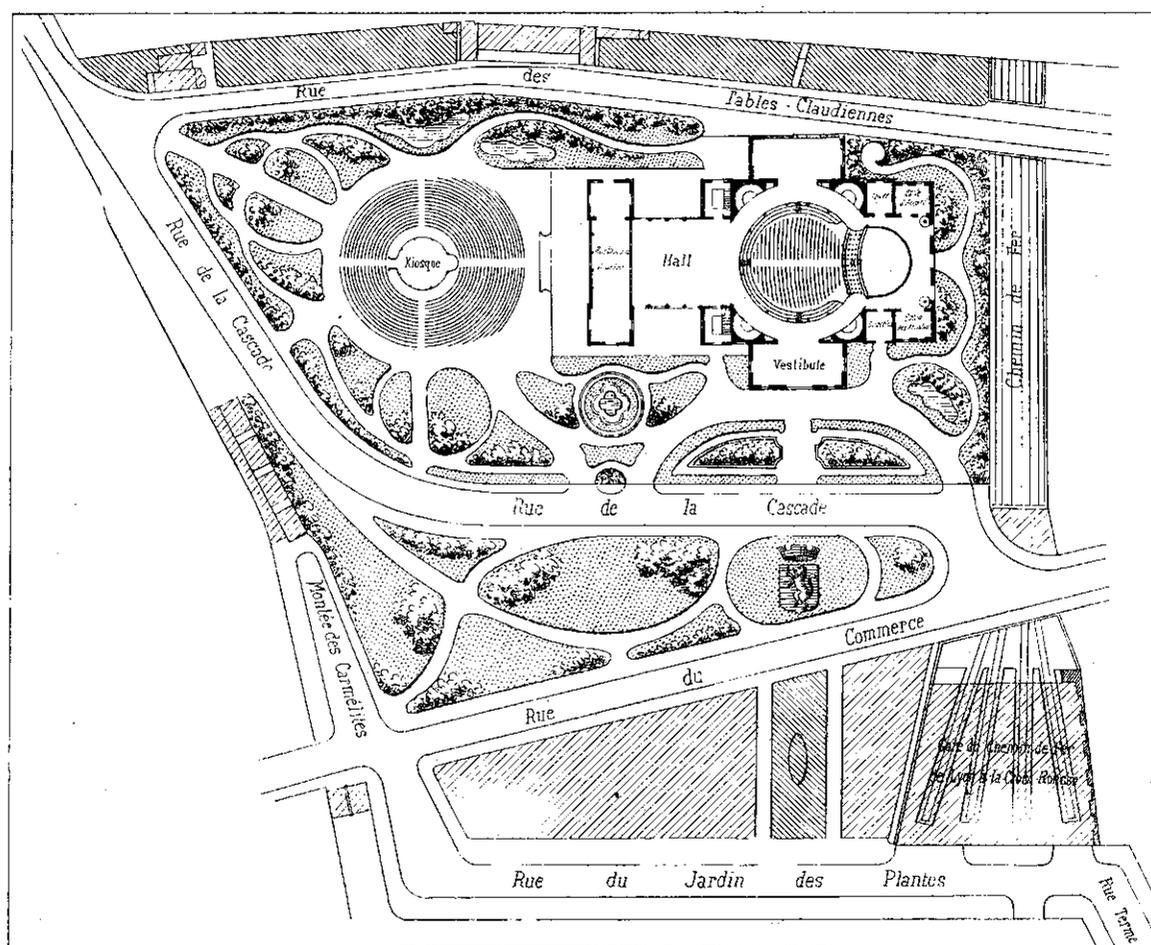
Nous espérons que cette étude remarquable, qui prochainement sera présentée au Conseil municipal, sera l'objet d'un sérieux examen et que notre ville possédera enfin un établissement qui lui fait totalement défaut.

Ledit projet, plus complet, est exposé au pavillon de Bellecour.

UN CONCOURS S. V. P.

Il paraît, d'après la plupart de nos confrères de la presse quotidienne, que la municipalité a demandé à MM. Delamare et Ferrand le devis d'un hôtel des postes dans la nouvelle rue Grolée, et que ce devis s'élève à 2 millions.

La demande ainsi posée ne peut que nous surprendre, un devis ne s'établit qu'avec des plans et métrés détaillés, et on ne peut faire ces derniers sans une étude préliminaire bien approfondie des nombreux desiderata que comporte la construction d'un pareil



Projet d'une Salle de Concert. - Plan.

édifice. Or cette étude demande un travail qui ne saurait être accompli en quelques heures, elle nécessite un programme détaillé de l'administration des postes, revu par les soins de la municipalité jusqu'à entente définitive. Ces bases une fois établies, il serait facile de choisir un emplacement convenable d'après les diverses propositions faites par la Société de la rue Grolée. Nous pensons donc qu'il ne s'agit que de ces propositions dans la note, probablement officieuse, publiée par nos confrères.

Aussi nous ne laisserons pas échapper cette occasion pour demander énergiquement, ainsi que nous l'avons toujours fait, que l'on veuille bien mettre le projet au concours. L'émulation artistique commence à se perdre dans notre bonne ville de Lyon, malgré la valeur bien reconnue de nos architectes. La faute provient uniquement du manque d'encouragement de la part de l'administration compétente, et nous connaissons de jeunes et réels

talents qui s'atrophient faute d'éléments dans la construction continue des insipides maisons de rapport. Certes nous sommes les premiers à reconnaître les mérites de ceux qui sont chargés de l'édification de tous nos monuments, mais il nous semble que le moment où ils sont surchargés de besogne serait bien choisi pour donner un aliment à l'émulation artistique, la question de direction des travaux pouvant toujours être réservée.

En résumé nous demandons à l'autorité municipale un programme et un concours pour le nouvel hôtel des postes, nous la prions instamment de faire droit à notre requête dans l'intérêt de tous, et nous espérons qu'il y sera fait bon accueil. Mais est-il encore temps?

REVUE DES BEAUX-ARTS

LE SALON LYONNAIS

Les œuvres architecturales sont très rares cette année, nos artistes lyonnais semblent abandonner cette voie pourtant si féconde en productions grandioses et originales, et qui attestent dans une large mesure de la valeur intellectuelle et morale d'une nation. A peine cinq ou six projets ont fait honneur à notre salon qui procédait aujourd'hui à son vernissage.

M. MONOT expose un projet, très remarqué, d'un Alcazar ou Eldorado; nos lecteurs trouveront dans le corps de notre journal des détails très complets, avec gravures, de cette étude. La composition est bien conçue et bien étudiée, la facture en est séduisante et présente de réelles et sérieuses qualités. Nos sincères compliments à l'artiste.

M. VALÈRE PERRIER nous montre un Athénée lyonnais, son œuvre est aussi originale que bien réussie; en somme le projet, très bon malgré son aspect un peu trop oriental, a valu à son auteur le deuxième prix *ex æquo* décerné par la Société académique d'Architecture de Lyon. M. BAUR, qui a obtenu la même distinction, expose également son étude. Dans le travail de M. BLOND, représentant toujours le même sujet, nous trouvons une certaine exagération dans les décorations, fort belles d'ailleurs, qui ornent sa façade; nous sommes cependant en présence d'une bonne étude.

A citer de M. ROSTAGNAT un projet de restauration de château finement exécuté.

M. COMTE donne son travail sur l'installation d'une morgue en aval du pont projeté des Facultés, et qui a déjà été exposée dans les vitrines de M. Dufin. Nous souhaitons à ce projet un meilleur sort que le pont dont il réclame le patronage.

En parcourant les divers salons nous remarquons à la cimaise la jolie aquarelle de MEISSONNIER représentant un soldat de l'Empire. Le maître nous montre un personnage assis très bien réussi. PUVIS DE CHAVANNE a envoyé un portrait qui n'enthousiasme personne, pas même les profanes. Plus loin une admirable toile de J. LEFEBVRE montrant une vieille femme qui prie, œuvre très remarquable, et certainement une des meilleures du salon. Très réussi l'envoi de MENTA : Échope de cordonnier, nous reconnaissons bien l'ouvrage d'un maître. De SIGARD, le sympathique peintre lyonnais, nous apercevons un beau portrait de vieille dame dont l'expression très vivante fait ressortir la finesse du coloris. Un spahi, du même auteur, est aussi l'objet de l'attention générale par la perfection de son dessin et sa belle facture. PERRACHON a des roses d'un goût exquis, cet artiste, que nous sommes heureux d'applaudir chaque année, a vraiment un coup de pinceau merveilleux. Un tableau imposant attire tous les regards, c'est le mont Cervin par LORTET, un de nos meilleurs peintres qui excelle pour les vues alpestres. Dans le même ordre d'idées nous remarquons une belle toile de BALOUZET. Nous trouvons; une quantité de mares par DAMOYE; de tous côtés c'est très gentil, bien fait, mais c'est toujours la même chose. En revanche ISEMBART nous montre un charmant paysage, un bord de ruisseau, dont les détails sont étudiés avec beaucoup d'intelligence et de goût. peintre, très apprécié parmi nous, est vraiment heureux dans ses productions. Nous citerons également un très bon paysage de LOIR, une paysanne de CARPENTIER d'un excellent coloris. WEBER a envoyé un grand tableau : l'entrée du port de Boulogne, malheureusement il n'a pas eu l'honneur de la cimaise. Plus heureux F. MOREAU expose une fort gentille tête d'étude très remarquée par les fins connaisseurs; ce jeune artiste, en très grand progrès, a beaucoup de goût et de méthode, nous regrettons simplement qu'il ne nous ait pas montré les charmants paysages qu'il sait si

bien faire. Citons encore, rapidement pour aujourd'hui, l'excellent envoi d'ARLIN; un éternel poisson de COQUEREL; de jolis fruits peints par THURNER; un des meilleurs portraits du salon par SARRAZIN.

(A suivre.)

C. SINED.

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'ARCHITECTURE DE LYON

Dans sa séance du jeudi 6 février 1890, la société académique d'architecture de Lyon a proclamé le résultat des concours qu'elle avait ouverts en 1889.

Concours d'architecture : Un Athénée pour la ville de Lyon. Il n'y a pas eu de 1^{er} prix.

2^e prix médaille de vermeil et 100 francs *ex æquo* : M. Valère Perrier, élève de M. G. André; M. Eugène Baur, élève de MM. Louvier et Coquet.

3^e prix, médaille de bronze : M. Émile Rabilloud, élève de M. Court.

Mention : M. B. Delorme, élève de M. Blondel.

Concours d'archéologie : Prix, médaille d'or : M. Buis, Jean, professeur de dessin à Lyon.

AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Traités et marches divers. — Un décret présidentiel en date du 14 janvier 1890 a approuvé, en vue de la création de deux nouvelles classes au Lycée de jeunes filles, les soumissions présentées par :

M. Chatoux jeune, 3, place Saint-Pothin, pour travaux de maçonnerie, évaluation 1200 francs.

M. Faye, 98, rue Rabelais, pour travaux de charpente, évaluation 300 francs.

M. Béraud, 4, quai de l'Hôpital, pour travaux de plomberie et appareils à gaz, évaluation 500 francs.

M. Fournier, 7, rue de la Martinière, pour travaux de plâtrerie, peinture et vitrerie, évaluation 600 francs.

MM. Guer et Blanc, 23, rue Bât-d'Argent, pour travaux de serrurerie, évaluation 400 francs.

M. Dumora (Germain), 6, rue d'Amboise, pour travaux de menuiserie, évaluation 2200 francs, et pour fourniture d'objets mobiliers, évaluation 1900 francs.

MM. Rongier et Mottet, 11, rue Vaubecour, pour fourniture d'appareils de chauffage, évaluation 400 francs.

— Un décret présidentiel en date du 18 janvier 1890 a approuvé : 1^o la soumission présentée par M. Fourrier, en vue de l'autographie, et moyennant le prix de 720 francs, de 200 exemplaires des nouvelles séries de prix de la Ville; 2^o la soumission présentée par M. Gallet, imprimeur, en vue du tirage des 200 exemplaires des dites séries, pour le prix de 880 francs.

Architecture. — Par arrêté en date du 31 janvier 1890, M. Thoubillon (Emile), architecte adjoint du service de l'architecture municipale, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite, à partir du 1^{er} avril 1890.

— Par arrêté en date du 31 janvier 1890, M. Guichard (Antoine-Émile), architecte, a été nommé pour occuper, avec le titre d'inspecteur, à partir du 1^{er} février 1890, l'emploi vacant dans le service de l'architecture municipale, par suite de l'admission à la retraite de M. Thoubillon.

École des Beaux-Arts. — Par arrêté du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts en date du 16 janvier 1890, M. Cas-

tex Dégrange, professeur, a été nommé directeur-adjoint de l'École nationale des beaux-arts de Lyon.

Cours d'électricité et de constructions civiles. — Nous rappelons à nos lecteurs que les cours d'électricité industrielle et de constructions civiles, professés par MM. Bussy et Comberousse, ingénieurs des Arts-et-Manufactures, ont toujours lieu le mercredi soir à 8 heures, à l'École la Martinière.

TRAVAUX PARTICULIERS

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

1^{er} Arrondissement. — Quai Saint-Vincent, 10. Propr., M. Maignon fils, entrepr. de serrurerie, 1, rue de la Paix. Construction d'un bâtiment pour ateliers.

3^e Arrondissement. — Chemin de Baraban, à l'angle du chemin des Petites-Sœurs. Propr., M. Lascombe, 20, chemin de Baraban; arch., M. Louis Fanton, 90, rue Vendôme. Construction d'une maison.

Cours Henri. Propr., M. Baurans, régisseur, 33, rue Pierre-Corneille; arch., M. Louis Fanton, 90, rue Vendôme. Construction d'une maison.

4^e Arrondissement. — Quai de Serin, 15. Propr., MM. Gillot et fils, teinturiers, 9, quai de Serin; ingénieur-arch., M. Bornay, 23, quai de Serin, entrepr. de maçonnerie, MM. Bellat et C^{ie}, 75, rue Boileau. Construction d'une maison.

TRAVAUX EN COURS D'EXÉCUTION A LYON

MM. les Architectes et Entrepreneurs qui auraient des renseignements à nous communiquer sur les Travaux en cours d'exécution, sont priés de bien vouloir nous les faire parvenir le 25 de chaque mois au plus tard, pour en permettre l'insertion dans le numéro mensuel.

1^{er} Arrondissement. — *Place Croix-Paquet.* Construction du funiculaire de Lyon Croix-Paquet à la Croix-Rousse; Entrepr. MM. Richard et Varigard, 7, rue d'Alsace (chef de service M. Dussert.)

2^e Arrondissement. — *Rue Grenette, 28, angle rue Palais-Grillet.* Construction d'un bâtiment de rapport. Propr. M. Monvenou, 25, rue Grenette; arch., M. Pascalon, 14, rue du Gare. Entrepreneurs: maçonnerie, MM. Fessetaud et fils, 81, rue Vauban; pierre de taille de Villebois, société anonyme des carrières, 6, rue de la Bourse; pierre blanche, MM. Barthélemy et Pomparat, 43, rue Montgolfier; charpente en bois, MM. Marin frères, 23, rue du Colombier; serrurerie, MM. Guer et Blanc, 23, rue Bât-d'Argent. Au plancher du 2^e étage.

Quai de l'Hôpital, rue de la Barre et rue Bellecordière. Achèvement du grand Hôtel-Dieu. Propr., les Hospices civils de Lyon. Arch. en chef, M. Pascalon; entrepr. de maçonnerie, MM. Taton frères, cours Gambetta, 60. Pierre de taille de Villebois et pierre blanche, MM. Janin frères et C^{ie}, et Barthélemy et Pomparat, 67, quai de l'Hôpital; charpente en fer, chantiers de la Buire, 32, rue Rachais; charpente en bois, M. Faye, 93, rue Rabelais. Au plancher du 2^e étage.

Rue Vaubecour, angle rue Franklin. Bâtiment de rapport. Propr. et entrepr. de maçonnerie, M^{me} veuve Faufigue et Lelarge, 28, rue des Remparts d'ainay, arch., M. Court (successeur de M. Rivière), 6, rue de la Barre. Entrepreneurs: pierre de Villebois, M. Percherancier, 6, rue Paul-Bert; pierre blanche, M. Simon, 41, rue Montgolfier; menuiserie, M. Janin, cours du Midi, 29. Aux fondations.

Rue de l'Abbaye-d'Ainay, 4. Bâtiment de rapport. Propr. Société lyonnaise de capitalisation immobilière; arch., M. Raymond, rue d'Enghien, 4. Entrepr. de maçonnerie, MM. Jamot et C^{ie}, rue du Plat, 8. Couvert.

Place Carnot. Monument de la République. Propr., la Ville de Lyon; arch., M. Blavette, 50, rue de Lille, à Paris. Sculpteur, M. Pénot, 89, rue Denfert-Rochereau, à Paris; entrepr. de maçonnerie, M. Day, 17, quai de la Guillotière. Pierre de taille de Villebois et Hauteville, Société anonyme des Carrières, 6, rue de la Bourse. Pierre de taille de Tournus, MM. Jaugeon frères à Tournus (Saône-et-Loire).

Cours Charlemagne, 5. Bâtiment de rapport. Propr. M. Serve, liquoriste, 23, cours Perrache; arch., M. Rostagnat, 81, rue de la République; entrepr. de maçonnerie, MM. Jamot et C^{ie}, 8, rue du Plat. Gros fers et serrurerie, M. P. Boyer, 21, cours Charlemagne. Menuiserie, entrepr., M. Louis Cimetière, 30, rue Dugas-Montbel. Couvert.

3^e Arrondissement. — *Rue Béchevelin, 102.* Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Civial, place Saint-Pothin, 11; arch., M. Court, rue de la Barre, 6; entrepreneurs: maçonnerie, M. Nann, 30, cours de la Liberté; pierre de taille de Villebois, M. Péju, à Porcieu-Amblagnieu (Isère); pierre blanche, M. Simon, 41, rue Montgolfier; charpente, MM. Marin frères, rue du Colombier, 23. Au 4^e plancher.

Rue Sébastien-Gryphe, angle rue Chevreul. Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Renel, 36, rue Chevreul; arch., M. Guillotel, cours Lafayette, 77. Aux fouilles.

Rue de Marseille, 23, et rue Saint-André, 6. Construction de deux maisons. Propr., M. Marteau, entrepr. de menuiserie, 7, place Saint-Pothin; arch., M. Ripert, 1, rue Bossuet; entrepreneurs: maçonnerie, M. Louis Rochon, 20, rue de Béarn; pierre blanche, MM. Picard et Saby, 282, avenue de Saxe; charpente, M. Janin, à Ecully; serrurerie, M. Poulmarch, 130, rue Pierre-Corneille; plâtrerie et peinture, M. Vincendon, 115, rue Vendôme. Au 2^e étage.

Avenue Chevreul. Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Viallet, quincailler, 24, rue Paul-Bert; arch. M. Comte, 1, cours Gambetta; entrepreneurs: maçonnerie, M. Gouyon, 56, cours de la Liberté; pierre de taille de Villebois et pierre blanche, MM. Janin frères et C^{ie} et Barthélemy et Pomparat, 67, quai de l'Hôpital; charpente, MM. Marin frères, 23, rue du Colombier; menuiserie, M. Marchal, 12, rue Croix-Jordau; plâtrerie et peinture, M. Cabestan, 6, rue des Marronniers. Au rez-de-chaussée.

Avenue Chevreul. Construction d'un bâtiment de rapport. Propr. M. Viallet quincailler, 24, rue Paul-Bert; arch., M. Comte, 1, cours Gambetta; entrepreneurs: maçonnerie, M. Orliange, 27, rue Villerot; pierre de Villebois, M. Péju à Porcieu Amblagnieu; pierre blanche, M. Armand, 143, rue Cuvier; charpente, M. Despeyroux, 259, rue Vendôme; menuiserie, MM. Pansu, rue des Asperges, 21, et Brelier, rue de Vendôme, 312. Au rez-de-chaussée.

Rue des Trois-Pierres, 51. Construction d'une maison. Propr., M. Peyret, liquoriste, 60, rue Sébastien-Gryphe; arch., M. Court, 6, rue de la Barre; entrepreneurs: maçonnerie, MM. Canque et Duhaÿle; pierre de Villebois, MM. Ducarre et Gerbod à Porcieu (Isère); pierre blanche, M. Lalive, rue Vendôme, 232; charpente, M. Michard, à Monplaisir; menuiserie, M. Pansu, 21, rue des Asperges; serrurerie, M. Carron, 18, rue de Bonald; plâtrerie et peinture, M. Gayetli, 16, quai de la Guillotière. Aux voûtes.

Avenue de Saxe, angle de la rue Montesquieu. Construction de deux maisons. Propr. MM. Fanton, arch., 90, rue Vendôme; Besson, tailleur de pierre, à Montalieu Vercieu (Isère); Grépat, charpentier, 124, rue Boileau, Brizon, serrurier, 118, rue de Sèze et Berger, peintre-plâtrier, 123, rue Boileau; entrepreneurs: maçonnerie, MM. Fessetaud et fils, 81, rue Vauban; pierre blanche, MM. Barthélemy et Pomparat et Janin frères et C^{ie}, 67, quai de l'Hôpital. Au 2^e étage.

Avenue de Saxe, côté gauche, et en retour dans les rues des Trois-Pierres et Creuzet. Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Chaize, maître-maçon; 284, avenue de Saxe; arch., M. C. Porte, 27, rue Saint-Pierre; entrepreneurs: pierre blanche, M. Besson, 39, rue Paul Bert; charpente, M. Cramont, 117, rue Sébastien-Gryphe. Au 2^e étage.

Cours Gambetta (côté droit), près la rue Garibaldi. Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Crozo, entrepr. de serrurerie, 3, rue de l'Oiselière; arch., MM. Bouillères et Teyssière, 4, rue des Forces; entrepr. de maçonnerie, M. Bouchet, 282, avenue de Saxe. Au plancher du 1^{er} étage.

Cours Gambetta (côté droit), et retour rue Garibaldi. Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Guille, 35, rue Malesherbes; arch., MM. Bouillères et Teyssière, 4, rue des Forces; entrepr. de maçonnerie, M. Bouchet, 282, avenue de Saxe. Au plancher du 1^{er} étage.

Rue Boileau, angle de l'avenue du Château. Construction d'une maison. Propr., MM. Dussurget et C^{ie}, 112, rue Vendôme; arch., M. Blein, 86, cours de la Liberté; entrepreneurs: maçonnerie, M. Guerre, 135, rue Sébastien-Gryphe; charpente, M. Cramont, 117, rue Sébastien-Gryphe. Aux fouilles.

Rue Boileau, angle rue du Château. Construction d'une maison de rapport. Propr., M. A. Henry, entrepr. de charpente, rue Jacquard, 23; arch., M. Garin, 3, place des Terreaux; entrepreneurs: maçonnerie, M. Parot, 57, rue de Vendôme; pierre de taille de Villebois, M. Percherancier fils, 6, rue Paul-Bert; pierre blanche, M. Cartet, 97, rue Vauban; menuiserie, M. Dumont, 9, impasse des Carmélites; plâtrerie et peinture, M. Labasse, 143, rue Cuvier. Couvert.

Rue de Bonnel, entre les rues Molière et Pierre-Corneille. Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Husson, 96, rue Pierre-Corneille; arch., M. Court, 6, rue de la Barre; entrepr. de maçonnerie, MM. Audrieux frères, 6, rue Charpenay. Aux fondations.

Cours de la Liberté, angle de la rue Mazenod. Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Gouyon, entrepr. de maçonnerie, 56, cours de la Liberté; arch., M. A. Coquet, 289, avenue de Saxe. Aux fondations.

Cours de la Liberté, angle de la rue de la Part-Dieu. Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Nann, entrepr., de maçonnerie, 30, cours de la Liberté; arch. M. Thoubillon, 32, rue de la République. Aux fondations.

Rues Duguesclin, Servient, Clos-Suiphon et Part-Dieu. Construction d'un Mont-de-Piété. Prop., l'administration du Mont-de-Piété, 43, rue Ferrandière; arch., M. Thoubillon, 32, rue de la République; entrepr. de maçonnerie, M. L. Canque, rue Saint-Pierre, 33; entrepr. de pierre de taille de Lucenay. M. Guillaume jeune, à Lucenay; entrepr. de pierre de taille de Villebois, Société anonyme des Carrières, 6, rue de la Bourse. Fondations.

Cours Lafayette, angle du chemin de Bellecombe. Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., MM. Perrin et fils, marchands de bois, rue de la Part-Dieu, 26; arch., M. C. Porte, 27, rue Saint-Pierre; entrepr. de maçonnerie, MM. Fessetaud et fils, 81, rue Vauban; pierre de Villebois; société anonyme des Carrières, 6, rue de la Bourse; pierre blanche, M. Armand, rue Cuvier, 143; charpente, M. Claret, 205, rue Boileau. Au plancher du 1^{er} étage.

6^e Arrondissement. — *Cours Lafayette, 35.* Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. E. Fillon, 5, place Saint-Pothin; arch. M. J. Dubuisson, 67, rue Molière; entrepreneurs: maçonnerie, MM. Taton frères, 60, cours Gambetta; pierre de taille de Villebois, Société anonyme des Carrières, rue de la Bourse, 6; pierre de Cruas, M. H. Rostagnat, 52, cours Gambetta; charpente, M. Faye, 98, rue Rabelais; menuiserie, MM. Branle, 171, rue Vendôme,

Marchal, 12, rue Croix-Jordan et Mantelin, 253, rue Créqui; serrurerie, MM. Barbier, 6, rue Mazenod et Bucllet fils, 2, rue Commarmot. Aux fondations.

Cours Lafayette, 37, angle de l'avenue de Vendôme. Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M^{me} Dublesson et M. Bellemain, arch., rue Saint-Pierre, 25, entrepreneurs: maçonnerie, M. Emiel, 134, rue Boileau; pierre de taille de Villebois, Société anonyme des Carrières, 6, rue de la Bourse. Aux fondations.

Cours Lafayette (côté gauche) entre l'avenue de Vendôme et la rue Créqui. Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Janin, entrepr. de menuiserie, 29, cours du Midi; arch., M. Court, 6, rue de la Barre; entrepr. de maçonnerie, M. Lelarge, 28, rue des Remparts-d'Ainay. Aux fondations.

Avenue de Saxe, 133. Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Clermont père, 73, rue Vauban; arch., M. F. Clermont, 8, rue Bât-d'Argent; entrepreneurs: maçonnerie, M. Ballet, 95, rue de la Part-Dieu; pierre de taille de Villebois, Société anonyme des Carrières, 6, rue de la Bourse; charpente, M. Grépat, 124, rue Boileau; menuiserie, M. Clermont fils, rue Vauban, 73. Aux fondations.

Rue Vauban, angle de la rue Boileau. Construction d'une maison. Propr., M. Page, couvreur en bâtiments, 187, rue Duguesclin; arch., M. Louis Fauton, 90, rue Vendôme; entrepreneurs: maçonnerie, M. Gouyou, 56, cours de la Liberté; charpente, M. Grépat, 124, rue Boileau; serrurerie, M. Brizon, rue de Sèze, 118; plâtrerie et peinture, M. Berger, 123, rue Boileau. Premières foulées.

Cours Vitton, 87 et 89. Construction de deux maisons de rapport. Propr., M. L. Césano, commissionnaire en soieries, 82, avenue de Saxe; arch., M. G. Roucheton, 46, cours Vitton.

Cours Lafayette, angle de la rue Pierre-Corneille. Construction d'un bâtiment de rapport. Prop. et entrepr. de maçonnerie, MM. Dumont et Nouhen, 22, quai de l'Hôpital; arch., M. C. Porte, 27, rue Saint-Pierre; pierre de Villebois, Société anonyme des Carrières, 6, rue de la Bourse; pierre tendre, MM. Barthélemy et Pomparat, Janin frères et C^{ie}, 67, quai de l'Hôpital; charpente, MM. Marin frères, 23, rue du Colombier; menuiserie M. Grimonet, 127, rue Pierre-Corneille; serrurerie, M. Queyras, 12, rue Grolée; plâtrerie et peinture, M. Lesselier, 14, rue Romarin, aux fondations.

Rue Pierre-Corneille et rue Fénelon. Construction de deux bâtiments de rapport. Prop. et entrepr. de menuiserie, M. Grimonet, 127, rue Pierre-Corneille; arch., M. C. Porte, 27, rue Saint-Pierre; maçonnerie, MM. Dumont et Nouhen, 22, quai de l'Hôpital; charpente, MM. Marin frères, 23, rue du Colombier; serrurerie, M. Queyras, 12, rue Grolée; plâtrerie, M. Lesselier, 14, rue Romarin. Fondations.

Rue Molière, angle rue Fénelon. Construction d'un bâtiment de rapport. Prop. et entrepr. de serrurerie, M. Queyras, 12, rue Grolée; arch., M. C. Porte, 27, rue Saint-Pierre; maçonnerie, MM. Dumont et Nouhen, 22, quai de l'Hôpital; charpente, MM. Marin frères, 23, rue du Colombier; menuiserie, M. Grimonet, 127, rue Pierre-Corneille; plâtrerie et peinture, M. Lesselier, 14, rue Romarin. Fondations.

Rue Molière. Construction d'un bâtiment de rapport. Prop. et entrepr. de plâtrerie et peinture, M. Lesselier, 14, rue Romarin; arch., M. C. Porte, 27, rue Saint-Pierre; maçonnerie, MM. Dumont et Nouhen, 22, quai de l'Hôpital; pierre de Villebois, Société anonyme des Carrières, 6, rue de la Bourse; pierre tendre, M. Besson, 39, rue Paul-Bert; charpente MM. Marin frères, 23, rue du Colombier; menuiserie, M. Grimonet, 127, rue Pierre-Corneille; serrurerie, M. Queyras, 12, rue Grolée. Fondations.

Cours Lafayette, angle rue Molière. Construction d'un bâtiment de rapport. Prop. et entrepr. de charpente, MM. Marin frères, 23, rue du Colombier; arch., M. C. Porte, 27, rue Saint-Pierre; maçonnerie, MM. Dumont et Nouhen, 22, quai de l'Hôpital; pierre de Villebois et pierre blanche, MM. Janin frères et C^{ie}, Barthélemy et Pomparat, 67, quai de l'Hôpital; menuiserie, M. Grimonet, 127, rue Pierre-Corneille; serrurerie, M. Queyras, 12, rue Grolée; plâtrerie et peinture, M. Lesselier, 14, rue Romarin. Fondations.

Cours Lafayette. Construction d'un bâtiment de rapport. Prop. M. Dumont père, 22, quai de l'Hôpital; arch., M. C. Porte, 27, rue Saint-Pierre; maçonnerie, MM. Dumont et Nouhen, 22, quai de l'Hôpital; pierre de Villebois, MM. Janin frères et C^{ie}, Barthélemy et Pomparat, 67, quai de l'Hôpital; pierre blanche, Besson, 39, rue Paul-Bert; charpente, M. Marin, 23, rue du Colombier; menuiserie, M. Grimonet, 127, rue Pierre-Corneille; serrurerie, M. Queyras, 12, rue Grolée; plâtrerie et peinture, M. Lesselier, 14, rue Romarin. Fondations.

Place Saint-Pothin, angle rue Vendôme. Construction d'un bâtiment annexe. Propr., MM. Ferber et fils, place Saint-Pothin, 14; arch., M. Desjardins, 28, rue d'Enghien; entrepr. de maçonnerie et charpente, M. Colliat, 21, chemin Vilette. Au 1^{er} étage.

Pont Morand. — Reconstruction. Parties métalliques: entrepr., MM. Schneider et C^{ie}, au Crensol. Maçonneries: entrepr., M. Mortier, 21, quai de la Guillotière. Pierre de taille de Villebois et Hauteville, Société anonyme des Carrières, 6, rue de la Bourse. Pose des arcs métalliques et achèvement des maçonneries.

Pont Lafayette. — Reconstruction. Parties métalliques: entrepr., la compagnie de Fives-Lille, à Givors. Maçonneries: entrepr., M. Mortier, quai de la Guillotière, 21. Pierre de taille de Villebois et Hauteville, Société anonyme des Carrières, 6, rue de la Bourse. Pose des arcs métalliques et achèvement des maçonneries.

Pont du Midi sur le Rhône. — Reconstruction. Propr. la ville de Lyon. Ingénieur en chef, directeur M. Clavenad. Conducteur principal, M. Fabregue. Parties métalliques: entrepr., MM. Moisant, Laurent, Savey et C^{ie}, bou-

levard Vaugirard, 20, à Paris. Maçonneries: entrepr. MM. Claret et Thouvard, 26, quai Claude-Bernard. M. Moyné, chef de service. Pierre de taille de Villebois, Société anonyme des Carrières, 6, rue de la Bourse. Fondations des piles et culées.

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Ain. — *Le 9 février.* — Mairie de Longecombe. Construction d'une école mixte. Mont., 10.661 fr. 05. (Voir notre numéro de 26 janvier). M. Lucien Chapuis, à Hauteville, adjud. au prix du devis.

Alpes (Hautes-). — *Le 11 février.* — Préfecture. Chemin de fer de Crest à Aspres-lez-Veynes. Fourniture et pose des clôtures sèches, des barrières des passages à niveau et des cours des stations. Mont., 27.000 fr. Société anonyme des clôtures et plantations pour chemins de fer, 37, rue d'Hauteville, Paris, adjud. à 24 p. 100.

Isère. — *Le 15 février.* — Sous-préfecture de Viennac. Travaux communaux. Cour-et-Buis. Construction d'une école. Mont., 26.070. M. Gache, à Moissieu, adjud. à 14 p. 100. — Ecole mixte. Mont., 10.719 fr. M. Auguste Richard, à Paramans, adjud. à 19 fr. 10 p. 100. — Diémoz. Ecole de filles et agrandissement de l'école de garçons. Mont., 25.600 fr. M. Bonnet, à Villette-Serpaize, adjud. à 10 p. 100.

Jura. — *Le 8 février.* — Sous-préfecture de Saint-Claude. Travaux communaux. Saint-Claude. Etablissement d'un marché couvert. Mont., 19.981 fr. 40. MM. Isabelle aîné et fils, à Saint-Claude, adjud. à 4 fr. 25. — Saint-Claude. Construction d'un bureau d'octroi et d'un poste à la gare. Mont., 8.532 fr. 31. M. Charles Martinero, à Saint-Claude, adjud. à 7 p. 100. — Lajoux. Construction d'une école mixte à la Combede-Mijoux. Mont., 12.664 fr. 40. M. Eugène Zanetta, à Morez, adjud. à 8 fr. 27 p. 100. — Morbier. Rétablissement des murs de clôture du cimetière. Mont., 2.531 fr. M. Pierre Marchandon, à Morez, adjud. à 3 p. 100. — Coyron. Construction d'un lavoir couvert. Mont., 2.522 fr. 60. M. Constant Prost, à La Tour-du-Meix, adjud. à 22 fr. 50 p. 100. — Rogna. Réfection de la toiture de la maison d'école. Mont., 1.199 fr. 08. M. Emile Juhn, à Jeurre, adjud. à 11 fr. 10 p. 100.

Loire. — *Le 20 février.* — Hôtel de ville de Roanne. Distribution d'eau. Etablissement d'une canalisation en tuyaux de fonte. M. Gibault, 68-70, avenue Philippe-Auguste, à Paris, adjud. à 6 p. 100.

Puy-de-Dôme. — *Le 17 février.* — Mairie de Volvic. Construction de la coupole de l'église. Mont., 3.413 fr. 58. M. Sauret, à Clermont-Ferrand, adjud. à 18 p. 100.

Saône-et-Loire. — *Le 21 février.* — Préfecture. Canal du Centre. Travaux d'entretien et de réparations. — 1^{er} lot. M. Joseph Protheau, à Chalon, adjud. à 1 p. 100. — 2^e lot. M. Jean Berin, à Saint-Leger-sur-Dheune, adjud. à 12 p. 100. — 3^e lot. M. Louis Martin, à Saint-Bérain-sur-Dheune, adjud. à 15 p. 100. — 4^e lot. M. Claude Désarménien, à Montchanin, adjud. à 3 p. 100. — 5^e lot. M. Etienne Chavet, à Digoin, adjud. à 20 p. 100. — 6^e lot. M. Etienne Chavet, adjud. à 2 p. 100.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — *Lundi 3 mars, 4 h.* — Mairie de Villeurbanne. Adjudication au rabais, en six lots, des travaux ci-après désignés, à exécuter pour l'agrandissement de l'école de garçons du quartier des Charpennes. Trav. estim. à 40.000 fr., y compris une somme de 2.484 fr. 83, à val. pour imprév., savoir: — 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie, ciments et tailles. Mont., 15.411 fr. 57. Caut., 925 fr. — 2^e lot. Charpenterie. Mont., 8.214 fr. 66. Caut., 493 fr. — 3^e lot. Menuiserie. Mont., 3.951 fr. 10. Caut., 237 fr. — 4^e lot. Plâtrerie, peinture, fumisterie et vitrerie. Mont., 3.153 fr. 44. Caut., 189 fr. — 5^e lot. Serrurerie et feronnerie. Mont., 3.363 fr. 60. Caut., 202 fr. — 6^e lot. Perblanterie, zinguerie et couverture. Mont., 3.424 fr. 30. Caut., 205 fr.

Les devis, plans et cahier des charges sont déposés à la mairie de Villeurbanne où l'on peut en prendre connaissance tous les jours non fériés de 9 h. 1/2 du matin à 5 h. du soir.

Rhône. — *Jeudi 6 mars, 2 h. 1/2.* — Mairie de Lyon. Construction de bâtiments destinés à l'École du service de santé militaire, avenue des ponts, 3^e arrondissement de Lyon. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie. Mont., 817.000 fr. Caut., 50.000 fr. — 2^e lot. Ciments. Mont., 70.000 fr. Caut., 4.000 fr. — 4^e lot. Charpente en bois. Mont., 195.000 fr. Caut., 12.000 fr. — 7^e lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Mont., 242.400 fr. Caut., 14.500 fr. — 8^e lot. Zinguerie, plomberie et couverture en ardoises. Mont., 64.600 fr. Caut., 4.000 fr.

Les devis, plans, coupes, élévations, cahier des charges, etc., relatifs auxdits travaux, sont déposés à l'hôtel de ville (1^{re} division, bureau des travaux de la ville), où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 h. 1/2 du matin à midi et de 2 à 5 h. du soir.

Rhône. — *Jeudi 13 mars.* — Mairie de Lyon. Construction d'un hôtel pour les invalides du travail au lieu dit de Champagne, dans le 5^e arrondissement de Lyon. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie. Mont., 315.363 fr. 51. Caut., 15.000 fr. — 2^e lot. Pierre de taille. Mont., 105.010 fr. 76. Caut., 5.250 fr. — 5^e lot. Menuiserie. Mont., 118.518 fr. 70. Caut., 5.900 fr. — 7^e lot. Zinguerie. Mont., 23.223 fr. 08. Caut., 1.200 fr. — 8^e lot. Serrurerie, quincaillerie. Mont., 60.376 fr. 41. Caut., 3.000 fr. Tot., 924.961 fr. 25.

Les devis, plans, coupes, élévations, cahier des charges, etc., relatifs auxdits travaux, sont déposés à l'hôtel de ville (1^{re} division, bureau des travaux de la ville), où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 h. 1/2 du matin à midi et de 2 à 5 h. du soir.

Rhône. — *Mercredi 26 mars, 2 h.* — Préfecture. Transformation de partie de la maison d'arrêt et de justice de Lyon en prison cellulaire. Le préfet du Rhône, donne avis que le mercredi 26 mars 1890, à deux heures du soir, il sera procédé, en séance publique, par M. le préfet du Rhône, en conseil de préfecture, à l'hôtel de ville de Lyon, et en présence de M. l'architecte du département, dans les formes réglementaires, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, des travaux désignés ci-après: — 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie, pierre de taille et ciments. Mont., 47.983 fr. 56. Caut., 2.400 fr. — 2^e lot. Charpente. Mont., 1.851 fr. Caut., 93 fr. — 3^e lot. Menuiserie. Mont., 7.522 fr. 03. Caut., 376 fr. — 4^e lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Mont., 4.037 fr. 05. Caut., 205 fr. — 5^e lot. Serrurerie, quincaillerie. Mont., 12.265 fr. 63. Caut., 614 fr. — 6^e lot. Zinguerie et plomberie pour eau et gaz. Mont., 6.795 fr. 97. Caut., 340 fr.

Le devis des travaux qui font l'objet de la présente adjudication est déposé à la préfecture (bureau des travaux publics), où l'on peut en prendre connaissance tous les jours, de 10 h. à 3 h.

Rhône. — Samedi 15 mars, 1 h. — Hôtel de ville de Lyon. Service du génie. Entretien des bâtiments et d'ouvrages de fortification. Adjudication, sur soumissions cachetées, des travaux à exécuter pour l'entretien des bâtiments militaires et des ouvrages de fortification de la place de Lyon, et des camps de Sathonay et de la Valbonne, pendant les années 1890 et 1895 inclus. Pour l'exécution de ces travaux, la place a été divisée en 5 circonscriptions savoir : — 1^{re} circonscription. Bâtiments militaires et ouvrages de fortifications (anciens et nouveaux) situés sur la rive droite de la Saône, la caserne de l'Île-Barbe comprise. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie, carrelages, pavages et couverture. Mont., 18.300 fr.; 2^e charpente et menuiserie. Mont., 3.800 fr.; 3^e serrurerie et ferronnerie. Mont., 2.200 fr.; 4^e Zinguerie, plomberie et fontainerie. Mont., 2.000 fr.; 5^e plâtrerie, peinture et vitrerie. Mont., 1.300 fr. — 2^e circonscription. Bâtiments militaires et ouvrages de fortifications (anciens) situés entre la Saône et le Rhône. 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie, carrelages, pavages et couverture. Mont., 23.000 fr.; 2^e charpente et menuiserie. Mont., 3.000 fr.; 3^e serrurerie et ferronnerie. Mont., 2.000 fr.; 4^e zinguerie, plomberie et fontainerie. Mont., 2.600 fr.; 5^e plâtrerie, peinture et vitrerie. Mont., 3.600 fr. — 3^e circonscription. Bâtiments militaires et ouvrages de fortifications situés sur la rive gauche du Rhône. 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie, carrelages, pavages et couverture. Mont., 42.000 fr.; 2^e charpente et menuiserie. Mont., 16.000 fr.; 3^e serrurerie et ferronnerie. Mont., 6.000 fr.; 4^e zinguerie, plomberie et fontainerie. Mont., 3.500 fr.; 5^e plâtrerie, peinture et vitrerie. Mont., 3.500 fr. — 4^e circonscription. Bâtiments militaires du camp de Sathonay et nouveaux ouvrages de fortification situés entre la Saône et le Rhône. 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie, carrelages, pavages et couverture. Mont., 8.500 fr.; 2^e charpente et menuiserie. Mont., 1.300 fr.; 3^e serrurerie et ferronnerie. Mont., 150 fr.; 4^e zinguerie, plomberie et fontainerie. Mont., 500 fr.; 5^e plâtrerie, peinture et vitrerie. Mont., 1.500 fr. — 5^e circonscription. Bâtiments militaires du camp de la Valbonne. 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie, carrelages, pavages et couverture. Mont., 9.000 fr.; 2^e charpente et menuiserie. Mont., 6.000 fr.; 3^e serrurerie et ferronnerie. Mont., 2.500 fr.; 4^e zinguerie, plomberie et fontainerie. Mont., 500 fr.; 5^e plâtrerie, peinture et vitrerie. Mont., 2.600 fr.

A titre de simple renseignement et sans que les adjudicataires puissent s'en prévaloir, le public est informé que la dépense moyenne des travaux d'entretien s'est élevée, dans chaque circonscription pendant les trois dernières années aux sommes ci-dessus énoncées.

Les personnes qui veulent concourir à l'adjudication devront produire à M. le lieutenant-colonel, chef du génie, avant le 5 mars 1890, les pièces énumérées aux articles 5, 6 et 7 de la notice n° 2, annexée au cahier des clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs. Le cahier des clauses et conditions générales et toutes les pièces relatives au marché, sont déposés dans les bureaux du service du génie, au fort Lamotte, où l'on peut en prendre connaissance tous les jours non fériés, de huit à onze heures du matin, et de deux à cinq heures du soir.

Rhône — Samedi 29 mars. — Mairie de Lyon. Construction d'un édifice destiné aux facultés de droit et des lettres et à l'administration académique, quai Claude-Bernard, 3^e arrondissement de Lyon. Adjudication au rabais. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie. Mont., 259.500 fr. Caut., 23.300 fr. — 2^e lot. Ciments. Mont., 39.400 fr. Caut., 2.300 fr. — 3^e lot. Pierre de taille. Mont., 460.000 fr. Caut., 27.600 fr. — 4^e lot. Charpente. Mont., 60.500 fr. Caut., 4.000 fr. — 5^e lot. Menuiserie. Mont., 165.000 fr. Caut., 10.000 fr. — 6^e lot. Serrurerie. Mont., 172.500 fr. Caut., 11.300 fr. — 7^e lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie. Mont., 134.000 fr. Caut., 8.000 fr. — 8^e lot. Zinguerie, plomberie et couverture. Mont., 57.200 fr. Caut., 3.500 fr.

Les devis, plans, coupes, élévations, cahier des charges, etc., relatifs auxdits travaux, sont déposés à l'hôtel de ville (1^{re} division, bureau des travaux de la ville), où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 h. 1/2 du matin à midi et de 2 à 5 h. du soir.

Ain. — Mercredi 12 mars, 2 h. — Préfecture. Ponts et chaussées. Travaux sur routes nationales n° 83 et 84. — 1^{er} lot. Route nationale n° 83, de Lyon à Strasbourg. Construction de bordures de trottoirs avec caniveaux dallés entre les points 77 k. 280 et 77 k. 400 dans la traverse de Coligny. Mont., 2.480 fr. 23. Somme à val., 319 fr. 77. Caut., 90 fr. — 2^e lot. Route nationale n° 84, de Lyon à Genève. Rechargement de la chaussée entre les points 75 k. 500 et 77 k., sur une longueur de 1.500 m. Mont., 7.180 fr. Somme à val., 1.820 fr. Caut., 250 fr. — 3^e lot. Route nationale n° 84, de Lyon à Genève. Réfection des caniveaux pavés dans la traverse de Châtillon-de-Michaille. Mont., 4.010 fr. Somme à val., 690 fr. Caut., 140 fr.

Les pièces des projets seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés : 1^{er} dans les bureaux de la préfecture (3^e division), de 9 h. du matin à midi et de 2 à 5 h. du soir; 2^e dans les bureaux de M. Monnet, ingénieur ordinaire à Bourg, rue Vieille-Charité, n° 4, de 8 h. du matin à midi, et de 2 h. à 5 h. du soir; 3^e dans les bureaux de M. Martin, conducteur principal, faisant fonctions d'ingénieur ordinaire à Nantua, de 8 h. du matin à midi, et de 2 h. à 5 h. du soir.

Ain. — Jeudi 13 mars, 2 h. — Mairie de Montagnat. Construction d'un pont en maçonnerie et tablier métallique, au Gour-Cornillat. Mont., 3.158 fr. 34.

Renseignements à la mairie.

Côte-d'Or. — Samedi 8 mars, 2 h. — Préfecture. Travaux à exécuter dans les communes de Chazeuil et de Fény. — 1^{er} lot. Commune de Chazeuil. Réparations aux édifices publics, dépense évaluée à 5.100 fr. au projet dressé par M. Gasson, agent voyer principal à Fontaine-Française. — 2^e lot. Commune de Fény. Etablissement d'un nouveau cimetière, dépense évaluée à 6.115 fr. 70 au projet dressé par M. Martin, agent voyer.

On prendra connaissance des plans, devis et cahier des charges à la préfecture (bureau des travaux publics), tous les jours, de 9 à 11 h. du matin et de 2 à 5 h. du soir.

Jura. — Jeudi 6 mars, 2 h. — Préfecture. Travaux de grosses réparations du barrage établi sur la rive droite du Doubs, en tête du faux bras de Pesoux, au territoire de Pesoux. Travaux à l'entreprise, 1.768 fr. 55. Somme à valoir, 221 fr. 45. Tot., 2.000 fr.

Communication des pièces du projet dans les bureaux : 1^{er} de la préfecture; 2^e de M. Galliot, ingénieur, rue des Arènes, n° 44, à Dôle.

Loire. — Vendredi 7 mars, 2 h. — Préfecture. Travaux sur routes nationales. — 1^{er} lot. Route n° 7. Rechargement. Mont., 14.624 fr. 88. A val., 1.875 fr. 12. Tot., 1.500 fr. Caut., 400 fr. — 2^e lot. Route n° 82. Construction d'un pont. 1^{re} section. Terrassements. Mont., 203 fr. 97. 2^e section. Chaussée. Mont., 80 fr. 05. 3^e section. Ouvrages d'art. Mont., 5.084 fr. 69. A val., 631 fr. 19. Tot., 6.000 fr. Caut., 220. — 3^e lot. Route n° 89. Rechargement. Mont., 8.563 fr. A val., 437 fr. Tot., 9.000 fr. Caut., 300 fr.

Renseignements : 1^{er} dans les bureaux de la préfecture (2^e division); 2^e de M. Roland de Ravel, ingénieur ordinaire, à Roanne, pour le 1^{er} lot; de M. Jacquerez, ingénieur ordinaire, à Saint-Etienne, pour le 2^e lot, et de M. Peniguel, ingénieur ordinaire, à Montbrison pour le 3^e lot.

Loire. — Dimanche 9 mars, 10 h. — Mairie de Pouilly-les-Nonains. Agrandisse-

ment de l'église Saint-Martin-de-Boisy. Mont., 10 622 fr. 50, non compris une somme à valoir de 560 fr. 15.

Renseignements à la mairie et au bureau de M. Merlat Chetard, architecte à Roanne, cours de la République.

Loire. — Mercredi 19 mars. — Hospices de Roanne. Travaux de parquets et peinture dans la salle A. Fleury. Mont., 5.000 fr.

Renseignements au bureau de l'hospice.

Puy-de-Dôme. — Samedi 15 mars, 2 h. — Sous-préfecture de Riom. Commune de Saint-Angel. Construction d'un groupe scolaire. — 1^{er} Fouilles et déblais, 137 fr. 56. — 2^e Maçonnerie, 11.536 fr. 49. — 3^e Charpente, 6.864 fr. 94. — 4^e Menuiserie, 4.929 fr. 69. — 5^e Serrurerie et plomberie, 1.459 fr. 59. — 6^e Peinture et vitrerie, 1.987 fr. 51. A val. pour cas imprévus, 1.200 fr. 21. Tot., 28.115 fr. 90.

On pourra prendre connaissance des plans et devis, détails estimatifs et cahier des charges, à la sous-préfecture de Riom, tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, de 10 h. du matin à 3 h. du soir.

Saône-et-Loire. — Vendredi 14 mars, 2 h. — Préfecture. Travaux de reconstruction de portes d'aval de l'écluse de Guisery (Rivière de Seille canalisée). Trav. à l'entrepr., 2.734 fr. 52. Somme à val., 668 fr. 48. Tot., 3.400 fr. Caut., 100 fr.

Communication des pièces de projet dans les bureaux : 1^{er} de la préfecture; 2^e de M. Gardie, ingénieur, Grand'Rue, à Louhans.

Savoie. — Lundi 17 mars, 10 h. — Mairie d'Albertville. Génie militaire. Travaux à exécuter dans la place de Moutiers pour la construction d'une caserne. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie, pavage, marbrerie. Mont., 143.000 fr. Caut., 7.000 fr. dépôt de garantie 2 500 fr. — 2^e lot. Ciments. Mont., 20.000 fr. — 3^e lot. Couverture, charpente, menuiserie, peinture, vitrerie et objets d'ameublements. Mont., 70.000 fr. Caut., 3 500 fr., dépôt de garantie, 1 200 fr. — 4^e lot. Ferronnerie, serrurerie, zinguerie, plomberie, fontainerie et fumisterie. Mont., 33.000 fr. Caut., 1.700 fr., dépôt de garantie, 600 fr. Tot., 266.000 fr.

Le cahier des clauses et conditions générales et toutes les pièces relatives au marché sont déposés dans les bureaux du génie d'Albertville où l'on peut en prendre connaissance tous les jours non fériés, de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h.

LES NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES

MAISONS

Lyon. — Cours du Midi, 27 et 29. Acq. M. le marquis de Leusse, 2, rue du Peyrat (531.000 fr.)

Cours de la Liberté, 38, et rue Servient, 10. Acq. M. Louis Day, entrepreneur de maçonnerie, 17, quai de la Guillotière (102.500 fr.)

Rue Servient, 4. Acq. M^{me} Fournier, 37, rue Victor-Hugo à Givors (230.000 fr.)

Rue des Remparts-d'Ainay, 45. Acq. M. Pierre Perret à Rousselière, commune de Saint-Maurice-sur-Dargoire (Rhône) (40.200 fr.)

Cours Vitton, 21. Acq. M^{me} Claudine Erard, 43, cours Gambetta (99.000 fr.)

Rue Bât-d'Argent, 25. Acq. M. Frédéric Quinson, à Tenay (Ain) (425.000 fr.)

TERRAINS

Lyon. — Angles des rues Béarn, Cavenne, de la Loire et Parmentier. Acq. la Société lyonnaise de capitalisation immobilière ayant son siège social au palais Saint-Pierre, dans les bureaux de la Société lyonnaise de dépôts, de comptes courants et de crédit industriel.

FORMATIONS, MODIFICATIONS & DISSOLUTIONS

DE SOCIÉTÉS

FORMATION

E. Leau et Duqueyroux, constructeurs d'appareils de chauffage, 63, cours Lafayette (5 ans, 70.000 fr.)

LA VENTE DES USINES ET MINES DE TERRENOIRE

Samedi, 8 février, une foule considérable se pressait dans la salle d'audience de la troisième chambre du tribunal civil, pour assister à la vente des mines de houille, mines de fer, fonderies, forges, propriétés et immeubles non encore adjugées et appartenant à la Compagnie anonyme des fonderies et forges de Terrenoire, La Voulte et Bessèges.

M^e Damour, avoué poursuivant, a demandé la vente immédiate; mais aussitôt M^e Prunier, avoué, au nom d'un groupe d'actionnaires et de créanciers, et M^e Prella, au nom de l'administrateur de la Caisse des retraites, ont déposé des conclusions tendant à faire renvoyer la vente à trois mois.

M^e Genton a développé les conclusions des parties opposantes, en se fondant principalement sur ce motif que l'on avait l'espérance de voir naître des combinaisons nouvelles, propres à améliorer la situation actuelle.

M^e Vuy est intervenu au nom du syndic, M. Canavy, afin de faire rejeter la demande de renvoi. Il a fait ressortir que les opposants n'apportaient aucun plan précis, de nature à assurer dans un

délai de trois mois des enchères plus élevées que celles qui seraient portées en ce moment; il a soutenu par conséquent qu'il fallait profiter de la situation prospère de la métallurgie pour obtenir un prix de vente moins préjudiciable aux intérêts des créanciers.

Le tribunal a fait droit aux conclusions de M^e Damour et l'on a procédé immédiatement à la vente.

Voici quelles sont les mises à prix et les adjudications :

Trente-troisième lot (concession de Marsanges), 30 000 francs, adjugé à M^e Anglès, moyennant 43.300 francs.

Vingt-neuvième lot (usines et mines de La Voulte et Privas), 400.000 francs, adjugé à la Compagnie de l'Horre, moyennant 480.000 francs.

Dix-neuvième lot (mine de Lalle), 600.000 francs, adjugé à M^e Flory, moyennant 1.026.000 francs.

Vingt-troisième et vingtième lots (forges de Bessèges, ateliers de construction de Bessèges), 500.000 francs, adjugé à M^e Guillermain, moyennant 502.000 francs.

Enfin deuxième lot (usines de Terrenoire), 600.000 francs, adjugé à M^e Peiron, moyennant 750.000 francs.

En joignant aux prix obtenus hier ceux qui avaient été réalisés dans les précédentes adjudications, on arrive à 3 millions de francs environ.

La Compagnie de l'Horre a acheté les usines de La Voulte avec l'arrière-pensée, dit-on, d'éteindre les hauts fourneaux pour faire disparaître une concurrence.

C'est un négociant lyonnais, M. Romer, qui a acquis Terrenoire, mais on croit qu'il a derrière lui une Compagnie rivale de Terrenoire dont on ne connaît pas les intentions.

Le plus gros lot, celui des mines de Lalle, a été acquis par M. Flory pour le compte d'un syndicat qui en continuera l'exploitation.

Le tribunal, en repoussant la demande de renvoi, a été mu surtout par cette considération que les tentatives précédemment faites pour grouper les intéressés avaient échoué et que rien ne faisait prévoir un meilleur succès, alors que le jugement de renvoi mettait 18.000 francs de nouveaux frais à la charge de la taillite.

BIBLIOGRAPHIE

LIBRAIRIE ANDRÉ, DALY FILS & C^e
51, rue des Écoles, 51, PARIS

Éléments constants des prix des travaux ordinaires de construction, par A. MÉGROT, conducteur des ponts et chaussées. Troisième édition entièrement refondue et remise en un seul volume, complétée par une table alphabétique et lexicologique avec le titre de *Dictionnaire abrégé de Construction*. Cet ouvrage a été honoré des souscriptions du ministère des Travaux publics et des principaux services publics de constructions (Architecture, Ponts-et-chaussées, Génie militaire, Chemins de fer, Vicinalité, etc.). Prix : broché, 7 fr.; relié, 8 fr.

LIBRAIRIE DES IMPRIMERIES RÉUNIES
13, rue Bonaparte, PARIS

La peinture décorative en France du XI^e au XVII^e siècle, par GÉLIS-DIDOT et LAFFILLÉE. Nos monuments les plus anciens, églises, châteaux, etc., contiennent de nombreuses fresques exécutées par les peintres français au Moyen Âge et à la Renaissance. Ces peintures murales disparaissent peu à peu, et bientôt il n'en resterait plus de trace, si MM. GÉLIS-DIDOT et LAFFILLÉE, n'avaient eu l'heureuse pensée d'en copier les principaux motifs. Ces artistes auront ainsi conservé des documents, presque inconnus, susceptibles de donner à nos peintres décorateurs de nombreux sujets d'inspirations; ils auront, de plus, démontré que les fresques italiennes si vantées, ont eu en France des équivalents, au moins d'égal mérite, quoique aussi dissemblables que le génie des deux peuples qui les ont produites. Cet ouvrage contient plus de cinq cents sujets dans 60 planches in-folio, imprimées, par l'imprimerie lithographique de Didot, en fac-similé d'aquarelle, accompagnées chacune d'une feuille de texte : 180 francs.

Dictionnaire de la législation de la propriété. Recueil des lois, décrets, ordonnances, règlements, etc., concernant la construction, la mitoyen-

neté, les réparations, la salubrité, la voirie, etc., avec un résumé de la jurisprudence, par G. ROZET, architecte, membre de la Société Centrale des Architectes français, professeur à l'Association philotechnique.

L'auteur a réuni tous les documents épars dans de nombreux ouvrages et les a condensés de façon à donner dans un seul volume tout ce qui est relatif à la propriété immobilière, jusqu'aux arrêtés les plus récents. Le classement des mots par ordre alphabétique rend les recherches rapides et sûres et fait de l'ouvrage de M. Rozet un instrument de travail pratique; il s'adresse non seulement aux légistes, aux architectes, aux entrepreneurs, aux ingénieurs, mais encore aux propriétaires, aux locataires, aux fermiers, aux commerçants, à tous les publics, et renferme les qualités essentielles aux ouvrages de ce genre, l'ordre, la clarté et la précision. C'est un des rares livres utiles à chacun. Prix broché : 20 francs.

Dictionnaire des termes employés dans la construction, par Pierre CHABAT, architecte, préparateur du cours de constructions civiles au Conservatoire national des Arts et Métiers. 4 vol. gr. in-8 de 600 pages environ chacun, avec plus de 3.500 figures intercalées dans le texte. Prix, broché, 120 fr.; relié, 136 fr.

Traité théorique et pratique de l'Art de bâtir, par Jean RONDELLET, architecte. 5 vol. in-4 de texte brochés, et 1 vol. in-folio de 200 planches, cartonné, 125 fr.

Supplément à l'Art de bâtir, par Abel BLOUET. 2 vol. in-4 de textes brochés, et 1 vol. in-folio de 100 planches, cartonné, 60 fr. — L'ouvrage complet : 7 vol. de texte et 2 vol. de planches, 185 fr.

Cours de construction, professé à l'École des Beaux-Arts, par E. BRUNE. Vient de paraître : première partie, *Résistance des matériaux*, publiée avec le concours de M. A. FLAMANT, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, professeur à l'École centrale des Arts et Manufactures et à l'École des Ponts et Chaussées. — Des pressions et des déformations. Moments d'inertie et de résistance. Flexion des poutres droites chargées normalement. Pièces d'égal résistance. Pièces chargées obliquement. Pièces chargées debout. Poutres à âmes évidées et à treillis. Systèmes articulés. Arcs. Dilatation, frottement, pression du vent. Stabilité, répartition des pressions sur la base d'appui. 1 vol. gr. in-8 de 460 pages, avec 305 figures intercalées dans le texte. Prix, broché, 20 fr.

L'Encyclopédie d'architecture. 12 numéros par an, 72 planches hors texte, 40 fr. Librairie des imprimeries réunies, ancienne Maison MOREL, rue Bonaparte, 13, Paris.

En Vente à la Succursale de Lyon, 41, rue de la Bourse,
M. Fernand Bernard, Gérant.

LIBRAIRIE DE L'ARCHITECTURE ET DES ARTS INDUSTRIELS

EUGÈNE BIGOT

22, rue de la Tour d'Auvergne, PARIS

L'Architecture à l'Exposition universelle de 1889. Principales constructions du Champ-de-Mars et de l'esplanade des Invalides. Prix en carton : 75 francs. — Mode de paiement : à Paris, 8 fr. par mois; en province, 25 fr. tous les 3 mois.

Dictionnaire du mètre et de la vérification, par O. MASSELIN. Terrasse, maçonnerie, marbrerie et carrelage 4^e édition, 1 vol. 352 pages et 12 planches. Prix broché : 10 francs. — Charpente en bois, 1 vol. 352 pages et 1 atlas de 14 planches. Prix broché : 12 francs. — Serrurerie et quincaillerie, 1 vol. 362 pages. Prix broché : 10 francs.

Fumisterie (Prix de règlement applicables aux travaux de petite et de grosse), de tôlerie, chaudronnerie, faïencerie et ferronnerie, par P. MARQUE. édition 1886. 1 volume format de poche, 128 pages. Prix : cartonné, 5 fr.; par la poste, 5 fr. 25.

Cubage des bois en grume, équarris et sur pied, cubage au volume réel et au quart, au cinquième, au sixième déduit. Poids des fers carrés, méplats et ronds, tuyaux, tôle, fonte, etc. Poids des plombs, zincs, cuivre et étain, par DE LA BLANCHÈRE. 1 vol. in-12, 188 pages, nombreux tableaux. Prix broché : 2 fr. 50.

AVIS IMPORTANT

CONCERNANT LES TRAVAUX EN COURS D'EXÉCUTION

Nos lecteurs verront avec plaisir que nous avons adjoint à nos informations, qui se rapportent à nos travaux en cours, les noms des entrepreneurs chargés des différents travaux. Nous compléterons les renseignements au fur et à mesure qu'ils nous parviendront.

Ces indications complémentaires nous avaient été demandées par un grand nombre de nos abonnés, aussi n'avons-nous pas hésité à nous imposer les sacrifices nécessaires pour ce supplément d'informations.

Pour nous faciliter la tâche nous serions très reconnaissant à nos lecteurs de nous envoyer les renseignements concernant leurs travaux.

L'ADMINISTRATION.

Le Gérant : PITRAT

LYON, IMP. PITRAT AÎNÉ, RUE GENTIL, 4

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

PEINTURE & PLÂTRERIE

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52. — Lyon. — Fabrique de plâtre, entrepôt général des tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments. — Carreaux de Verdun.

CARRIÈRES, MINES

PIERRE DE TOURNUS, blanche, demi-dure. **JEAUGEON FRÈRES**, Entrepreneurs et Mds de pierres à TOURNUS (Saône-et-Loire). Exploitation de Carrières. — Fourniture spéciale de *Pierres Taillées* pour Bâtimts. Travaux d'art, etc., sur tous dessins et appareils. — Pierre Fine pour sculpture et marbrerie. — Approvisionnements permettant de livrer Brute ou Taillée en toute saison.

TAILLE DE PIERRES, SCULPTURE & DÉCORATION

PIERRES DE TOURNUS, Pierres blanches mi-dures, des Carrières de Tournus. **PERRET**, marchand et entrepreneur à Tournus (Saône-et-Loire). Exécution sur tous les plans et appareils de pierres taillées pour bâtiments, travaux d'art, etc. Fourniture de pierres brutes. — Exploitation exclusive des Carrières de Lacroix, pierre très fine pour statues, sculptures et marbrerie. — Stock de pierres brutes ou taillées pouvant être livrées en toutes saisons.

FILTRES

MAISON BERTHIER, fondée en 1840, 3 et 5, rue de Jarente, LYON. Spécialité de filtres de toutes dimensions pour clarifier et assainir les eaux. — Réservoirs en pierres avec filtres pour industries. *Seul fabricant, 7 fois médaillé.* — Marbrerie en tous genres.

TRAVAUX RUSTIQUES, TREILLAGES

VOLLAND FILS AÎNÉ, Grande-Rue, 21, à Oullins, près Lyon (Rhône). Grande fabrique de treillages perfectionnés. Spécialité de Claires. Travaux rustiques en tous genres, Kiosques, Chaumières, Cabanes aquatiques, etc.

CHAUFFAGE, VENTILATION & FORGES

FOURNEAU ET CALORIFÈRES. — **POUMEYROL**, constructeur, cours Lafayette, 29, Lyon.

ARDOISES, TUILLES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

ARDOISES, DALLES, ARDOISES, GUICHARD Père et Fils, chemin de Serin, 3, Lyon. — Représentant de la commission des Ardoisières d'Angers.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. — Plâtres. — Chaux hydrauliques et Ciments. — Carreaux de Verdun.

MAZARD PIERRE, fabricant de tuiles mécaniques et creuses, à Tassin (Rhône) près Lyon. — On trouve les anciens modèles de la maison Humbert Fox, tuilier à la Demi-Lune.

ABAT-JOUR

ABAT-JOUR A ROULEAU & A POULIE AUTOMATIQUE, avec cables en fils de fer galvanisés inoxydables remplaçant les cordes en chanvre. **A. MICHEL**, rue Cuvier, 27, à Lyon.

PRODUITS CERAMIQUES

PROST FRÈRES, fabricants à la Tour-de-Salvagny (Rhône). — Magasins et bureaux à Lyon, 16, quai de Boudy. — Spécialité de tuyaux en terre cuite et en grès pour Conduites d'eau et pour Bâtimts. Appareils pour Sièges inodores, Panneaux et Carreaux en faïence, etc. Succursale à Saint-Etienne, rue de Roanne, 22.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. — spécialité de tuyaux en terre cuite et en grès pour Conduites d'eau et pour Bâtimts. Seuls représentants à Lyon de la Cie des Grès Français de Pouilly-sur-Saône.

CIMENTS, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVÉS

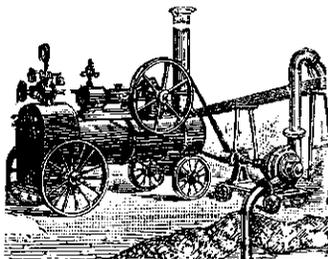
PONCET, (C.) quai Pierre-Scize, 60, Lyon. Avenue Denfert-Rochereau, 10, Saint-Etienne. Entrepoteur et du ciments de Vassy et de Grenoble, Chaux hydraulique Portland. Entreprise spéciale des travaux hydrauliques de revêtement et d'ornementation. Carrelages en tous genres. — Entrepôt de carreaux mosaïque de la Maison GISSLER et ESMEYER de Marseille.

GAY, MATHIEU ET CHEVROT, rue de Marseille, 64, seuls concessionnaires de la vente des ciments Vicat, pour Lyon et la banlieue, Portland de Peioux, du Valbonnais Verieu le-Grand et de Pochet de Saint-Rambert. Ciments de Grenoble, chaux lourdes et de Bourgoin, Trept, du Teil et autres provenances. Briques, tuiles et lattes. Albâtres, plâtres de Paris, de Savoie et de Bourgogne. — Expéditions France et étranger.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

MATÉRIEL DISPONIBLE

LOCOMOTIVES ET WAGONS, A DIVERSES VOILES
LOCOMOTIVES, DE 2 A 30 CHEVAUX



ACHAT, VENTE

LOCATION

Pompes Letestu, Dumont et autres.
Grues roulantes, Pivotantes, fixes et à vapeur.
Machines fixes, avec ou sans condensation.
Treuis fixes et roulants.
Chaudières Tubulaires, à foyer int. et à bouilleurs
Wagons et Matériel Décauville.
Rails vignoble fer et acier.

ENVOI SUR DEMANDE DE CROQUIS ET AUTOGRAPHES

J. ROHMER, 32, cours Perrache, LYON

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES TÉLÉPHONES

AGENCE RÉGIONALE, rue de l'Hotel-de-Ville, 31, LYON

CH. CHARGNIOUX REPRÉSENTANT POUR LYON ET LA RÉGION

Vente et pose de Sonneries électriques, Boutons, Tableaux indicateurs, Avertisseurs d'incendie, Piles Signaux électriques, etc., etc. Téléphones domestiques remplaçant avantageusement les Porte-Voix ordinaires pour appartements, usines, châteaux, etc. Téléphones « Ador » et autres adoptés par l'Adon des Postes et Télégraphes, dans les Réseaux de l'Etat. Cables pour Lumière électrique, etc.

VITRAUX D'ART

Maison PAULIN CAMPAGNE

Fondée en 1847, la plus ancienne de Lyon,

10, rue Saint-Pierre-le-Vieux
près de l'Archevêché

Médailles de Bronze à Ancey, d'Argent à Lyon et de Bronze à Bordeaux
Cette dernière spécialement décernée pour les vitraux d'appartements

TRAVAUX DE VITRERIE EN TOUS GENRES

Pour la Ville et le Dehors

Maison GUITTA Fils

FATOU-GUITTA Succ^r
Rue de Savoie, 12, et place des Célestins, 2

GROS VERRES A VITRES DÉTAIL

Verres du Nord, Verres de Couleurs
Tuiles en Verre. Dalles pour sous-sol, Verres striés et losanges de Saint-Gobain
Verres anglais et Vitraux d'appartement

25 ANS DE GARANTIE
PIANOS HARMONIUMS

SPÉCIALITÉ DE
TRANSPORTEURS
Faisant jusqu'à
13 demi-tons

ACCORDS
EN VILLE
A 2 Francs

Vente comptant 2 cordes 400 fr.
— — 3 cordes 500 fr.

LOCATION-VENTE
Par mois, depuis 15 fr.

LOCATION AU MOIS
5. 6. 7. 8. 9. 10 fr.
11. 12. 13. 14. 15 fr.

RONZEAU
16
Cae rue Guillotière

AVIS

LE CABINET DE RHABILLAGE

De feu **M. VACHON**, est toujours

53, quai Pierre-Scize, 53

Continué par **M^{me} veuve VACHON** et les opérations faites par **M. B. JANIN**, élève et successeur de **M. VACHON**.

Les meilleurs soins seront comme par le passé donnés à la clientèle.



ECLAIRAGE PUBLIC

COMMUNES QUI N'ONT PAS DE GAZ
MAISON SPÉCIALE
Tenir-libre sur demande. Réclairage par le schiste et le pétrole

Jules JANIN fils, à LYON (Villette).

INGÉNIEUR civil, mécanicien, demande emploi comme chef d'atelier ou de service dans tous genres de construction, usine ou administration. Excellentes références. Écrire ou s'adresser Agence Fournier, 14, rue Confort, Lyon. N° 8034 bis

HOMME jeune, connaissant les industries du bâtiment, pouvant faire plans, toisés et comptabilité demande emploi. Écrire Agence Fournier, 14, rue Confort, Lyon. N° 8029.

Le Progrès Agricole et Viticole

ORGANE DES CULTIVATEURS ET VIGNERONS

Paraît tous les Dimanches 12 FR. PAR AN
Abonnements d'essai pour 1 mois 75 c.

ADRESSER LES DEMANDES

à **M. le Directeur du Progrès Agricole et Viticole**
à **VILLEFRANCHE (Rhône)**

BIBLIOTHÈQUE DU PROGRÈS AGRICOLE ET VITICOLE
PUBLICATIONS NOUVELLES

Le greffage pratique de la vigne, guide du greffeur, indiquant la manière d'opérer toutes les principales greffes, la mise en pépinières, etc., avec nombreuses gravures, par **V. VERMOREL**. Prix: 1.50 franco. 1 fr. 65
Agenda viticole pour 1890, élégante brochure, format et reliure portefeuille, comprenant de nombreux tableaux et renseignements pratiques à l'usage des viticulteurs. — Prix: 2 fr. 50; franco. 2 fr. 75

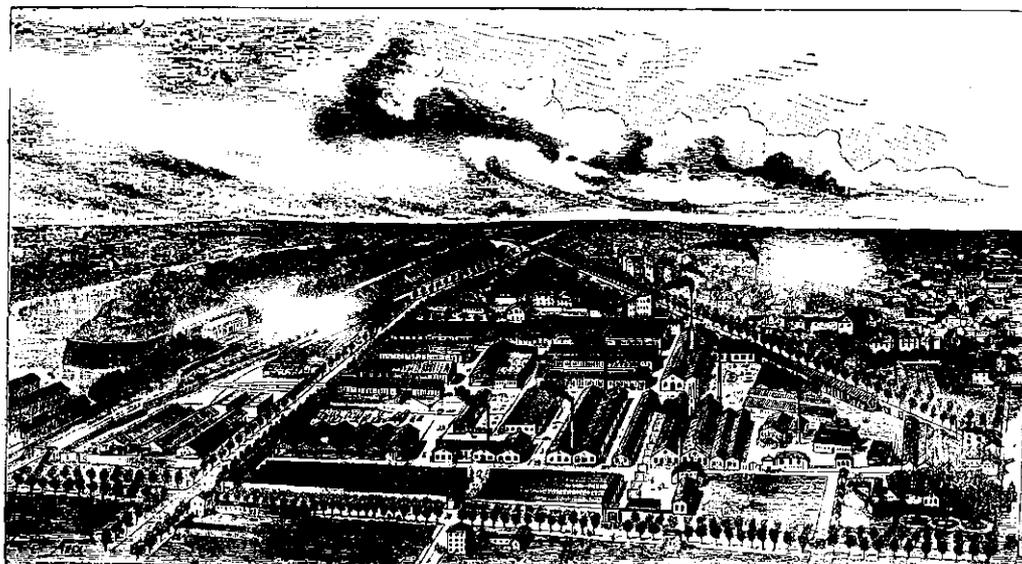
Adresser les demandes accompagnées d'un mandat ou timbres-poste à **M. le Directeur du Progrès Agricole et Viticole**, à **VILLEFRANCHE (Rhône)**

CHANTIERS DE LA BUIRE. — LYON

Ateliers de la Compagnie des Fonderies et Forges de l'Orme. — Capital : Onze Millions

Matériel roulant
de
Chemins de fer

Ponts
Charpentes
et
autres Travaux
métalliques



Tonnellerie
mécanique en
tous genres

Seuls
Constructeurs
en France
de la
Roue Dégrange

Menuiserie de luxe et ordinaire pour Bâtiments, Écoles, Gares, etc.

13 MÉDAILLES OR & ARGENT

OFFICE DES BREVETS FRANÇAIS & ÉTRANGERS

(Fondé en 1863)

LYON, 44, RUE FERRANDIÈRE

Ingénieur-Directeur : P. BROCARD

BREVETS d'INVENTION en France et à l'étranger. —
MARQUES de FABRIQUE. Dépôt de modèles, dessins, etc. —
RAPPORTS DIVERS. EXPERTISES, PROCÈS en contrefa-
çon. — VENTE, CESSION, EXPLOITATION des Inventions
utiles. — ÉTUDE et CONSTRUCTION des Machines et Appa-
reils. — ATELIER de DESSIN INDUSTRIEL, INSTALLATION
d'USINES.

CONSULTATIONS ET RENSEIGNEMENTS GRATUITS
SUR LES LÉGISLATIONS DES BREVETS

(Il est répondu par retour de courrier à chaque demande de prix et de détails)

SACS VENTE ET LOCATION BACHES

MAISON FONDÉE EN 1815

C^{DE} PASSOT

1, rue Longue et quai de la Pêcherie, 12
LYON

Un tarif spécial de location pour bâches est
fait à MM. les Entrepreneurs. Bâches
d'occasion vendues dep. 0,75 le m. c.
Sacs pour Chaux, Plâtres, Ciments, etc.

Têtes de cheminées extra solides, et
d'une élégance parfaite, d'un feu à plu-
sieurs feux. Pose très rapide, économie
de 50 p. 100. Brevet à vendre pour le
département du Rhône.

S'adresser à M. LAFFITTE, fumiste,
à Romanèche-Thorins (Saône-et-Loire)

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE & ARTISTIQUE

PITRAT AINÉ

LYON, 4, Rue Gentil, 4. LYON

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES ASPHALTES DE FRANCE (L^{LD})

PROPRIÉTAIRE UNIQUE DES MINES DE SEYSSEL
CONCESSION DU 9 FRACTIDOR AN V, RECONSTITUÉE PAR DÉCRET DU 8 MAI 1888
Mines de Chavaroche, Forens-Sud, Frangy, Bastennes, Ragusa (Sicile)

M. DELANO, DIRECTEUR

117 et 119, quai de Valmy, à Paris

TÉLÉPHONE

Ingénieur-Conseil : M. LÉON MALO

TÉLÉPHONE

Agence à Lyon : 29, rue du Bât-d'Argent



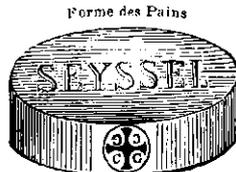
Marque de

Fabrique

ADJUDICATAIRE DES TRAVAUX D'ASPHALTE
des villes de Paris, Lyon, des Grandes
Administrations, Chemins de fer, etc.

Dallages en asphalte de toute nature pour Terrasses,
Allées, Cours, Sous-Sols, Ecuries et Remises. Dallages
spéciaux pour Usines et Ateliers. Chapes en asphalte
pour le Génie. Béton bitumineux. Travaux en asphalte comprimé. Ventes de matières asphaltiques. Fonda-
tions insonores en asphalte pour installations mécaniques, système Léon MALO, breveté s. g. d. g.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1889, GRAND PRIX, 2 MÉDAILLES D'OR



Forme des Pains

Enduit lithoïde français

BREVETÉ S. G. D. G.

Procédé économique pour peindre les
Métaux, Ciments, Pierres, Briques, Crépis
Bois, Toiles, Verres, etc., etc.

Médaille d'argent, Bruxelles 1888.

— d'or, Londres 1888.

— d'or, 1^{re} classe, académie de Bru-
xelles 1889.

d'or, Tunis 1889.

LÉON PUPAT A ROMANS (Drôme)

L'Enduit Lithoïde Français supprime l'emploi du
minium pour les fers et le brûlage acide pour les ci-
ments. Ce produit résiste à toutes les températures ; il
peut séjourner dans l'eau : les sels et acides n'ont aucune
action sur lui.

Recommandé aux compagnies de Navigation, de che-
mins de fer, de constructions, aux Usines à gaz, etc.

L'Enduit se vend pur ou combiné.

Demandez brochure explicative et prix-courant